

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

114<sup>e</sup> année

26 juin 1982

No 26



Éditeur officiel  
Québec



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

114<sup>e</sup> année  
26 juin 1982  
No 26

### Sommaire

Associations coopératives, Loi sur les.....	5720
Avis divers.....	5721
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les.....	5723
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le.....	5723
Code de procédure civile.....	5729
Compagnies, Loi sur les.....	5701-5729
Compagnies étrangères, Loi sur les.....	5718
Curatelle publique, Loi sur la.....	5733
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les.....	5719
Demande(s) à la Législature.....	5734
Liquidation des compagnies, Loi sur la.....	5734
Ministères, Avis concernant les.....	5735
Proclamation(s).....	5737
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les.....	5719
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les.....	5739
Société d'habitation du Québec, Loi sur la.....	5739
Soumissions, Demandes de.....	5740
Syndicats professionnels, Loi sur les.....	5744
Vente(s) par shérif.....	5745
Vente(s) pour taxes.....	5764

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu :

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

### Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans le cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

## Tarif des annonces et abonnements :

### 1<sup>o</sup> Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 \$ par année.

### 2<sup>o</sup> Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 \$ l'exemplaire.

### 3<sup>o</sup> Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2<sup>o</sup>, se vendent au prix de 4 \$ l'exemplaire.

### 4<sup>o</sup> Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe a, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 \$ la ligne agate.

### 5<sup>o</sup> Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### 6<sup>o</sup> Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre  
Service de la Gazette officielle  
1283, boul. Charest ouest  
Québec G1N 2C9  
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales  
Service de la diffusion des publications  
1283, boul. Charest ouest  
Québec G1N 2C9  
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

## Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
J.A. CAMPBELL AND SON LTD. .... 1182-6286	J. A. CAMPBELL INC. ....	69 03 17
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES CANTONS DE L'EST (CRDCE) INC. 1250-1235	CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE (CRDE)	67 10 10
CONSTRUCTIONS F.P. INC. .... 1118-4595	CONSTRUCTIONS F.P. INC. .... <i>F.P. CONSTRUCTION INC.</i>	68 02 22
DYNAMIC DEVELOPMENT INC. .... 1255-3442	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DYNAMIQUE INC. <i>DYNAMIC DEVELOPMENT INC.</i>	59 03 02
LA GARDERIE POPULAIRE DE JOLIETTE ..... 1632-8528	BELLE BULLE .....	79 04 24
PIERRE LAVOIE INC. .... 1138-0979	PNEUS PIERRE LAVOIE INC. ....	68 11 21
LENA & GERD HAIR STYLISTS CO. INC. .... 1112-5820	SALON DE COIFFURE TOUR-ELLE INC. ....	65 05 19
MANUFACTURE DE BIJOUX KEYES INC. .... <i>KEYES JEWELLERY MANUFACTURE INC.</i> 1116-7848	MANUFACTURE DE BIJOUX KEYES INC. .... <i>KEYES JEWELLERS MFG. INC.</i>	61 01 16
THE MONTRÉAL CENTRE OF THE ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA 1234-6482	LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ASTRONOMIE DU CANADA — SECTION DE MONTRÉAL <i>THE ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA — MONTRÉAL CENTER</i>	64 04 20
NEPCO TERMINALS LIMITED ..... 1277-4998	TERMINAL NEPCO INC. .... <i>NEPCO TERMINAL INC.</i>	58 04 18
PETITE LIGUE DE BASEBALL QUÉBEC INC. . <i>LITTLE LEAGUE BASEBALL QUÉBEC INC.</i> 1847-0948	LA PETITE LIGUE DE BASEBALL DU QUÉBEC INC. <i>LITTLE LEAGUE BASEBALL QUÉBEC INC.</i>	81 06 04
RACILIA DEVELOPMENT CORP. .... 1281-4117	LES DÉVELOPPEMENTS RACILIA INC. .... <i>RACILIA DEVELOPMENT INC.</i>	59 08 25
LE RESTAURANTE A & W KOTLER (HENRI-BOURASSA) LTÉE <i>KOTLER'S A &amp; W DRIVE-IN (HENRI-BOURASSA) LTD.</i> 1350-7348	RESTO-PARC (HENRI-BOURASSA) INC. ....	73 01 11

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
SERVICES D'ARMATURES C.M. INC. .... 1366-0873	SERVICES D'ARMATURES C.M. INC. .... C.M. RE-BAR SERVICES INC.	75 07 07
SUMMERHILL HOMES INC. .... 1285-3909	CENTRE D'ACCUEIL HORIZONS DE LA JEUNESSE YOUTH HORIZONS RECEPTION CENTER	70 10 22
TEEJAY INVESTMENT LTD. .... 1285-8528	SOCIÉTÉ DE PLACEMENT TEEJAY INC. ....	59 04 02
19688-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
BOUCHERIE LIBRE-SERVICE KASCHER LTÉE ..... 1101-8298	66 03 03	175, rue Laurier ouest, Montréal
SERVICE D'ENCADREMENT J.P. ULRICH INC. .... 1364-9173	75 07 29	1232, rue Lachaine, ville de Laval
LES TRADUCTEURS MÉDICAUX INC. .... 1275-1566	68 09 18	4326, Earncliffe, Montréal
19688-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
CLUB DE SKI DE FOND ET RAQUETTES APPALACHES ..... 1476-7685	77 04 20	5
LE COURTIER DÉBOSSELEUR INC. .... 1477-1398	77 05 02	6

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LIGUE DE L'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC ..... 1123-1453	54 11 26	26
MINÉRAIS LONG LAC LTÉE ..... 1851-6336	81 11 01	10
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LENNOXVILLE INC. .... 1297-7260	64 06 10	4
19688-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
BERNARD CHILDREN'S WEAR INC. .... 1311-5456	49 07 11	82 07 03
BIJOUTERIE KARAT INC. .... 1502-2643	76 02 23	82 06 25
CHAUFFAGE M.J.M. LTÉE ..... 1329-8211	73 05 30	82 07 10
COMPAGNIE D'ENLÈVEMENT DE NEIGE BIANCO LTÉE ..... 1348-4332	72 09 14	82 06 19
CONSTRUCTION JEAN LEVASSEUR LIMITÉE ..... 1356-2517	74 05 02	82 06 26
LES CONSTRUCTIONS ST-PIERRE & DUPONT INC. .... 1364-2996	75 06 20	82 07 03
LA CORPORATION MAYVAN ..... 1274-9610	69 05 12	82 06 26
LES ENTREPRISES DOMESTIQUES INC. .... 1253-9854	61 03 09	82 06 25
LES ENTREPRISES ERNEST BOULANGER INC. .... 1257-5122	70 10 21	82 07 03
FALARDEAU-GABORIAULT INC. .... 1475-2075	77 03 14	82 06 19

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
FERME ASCOT INC. .... 1508-6374	77 11 17	82 07 03
FERME HENRI CAYER INC. .... 1639-0528	79 09 25	82 06 26
LÉTOURNEAU & FRÈRES (1968) LTÉE ..... 1153-4112	68 03 05	82 06 26
LES MOBILIERS TANDEM INC. .... 1642-3204	80 03 19	82 06 26
NETTOYEURS SAGUENAY CLEANERS INC. .... 1283-2804	56 03 09	82 07 10
LES PLACEMENTS FORREST HILL LIMITÉE ..... 1367-5319	74 03 28	82 06 26
PRIME CLEANERS LTD. .... 1125-7789	67 04 14	82 06 26
RESTAURANT LE BAR SALON LE VERSEAU INC. .... 1353-3534	70 07 15	82 06 26
RONA FASHIONS INC. .... 1115-3012	61 12 14	82 06 19
SERVTECH INC. .... 1501-3352	75 12 09	82 06 25
VANPRO LTD. .... 1125-6658	69 03 04	82 06 25
J.T. WAIT COMPANY LIMITED ..... 1232-3424	24 03 26	82 06 26
19688-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
L'ASSOCIATION DES GARDERIES DE MONTRÉAL ..... 1642-5548	80 03 07	6681, rue St-Denis, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
JEAN-PAUL CHARBONNEAU, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE 1359-2357	74 09 19	5100, boul. des Étudiants, appartement 104, Tracy
CORPORATION AGEFID LTÉE .....	66 05 11	630, boulevard Dorchester ouest, bureau 900, édifice C.I.L., Montréal
CORPORATION D'INVESTISSEMENT JAY-EL-JAY .....	56 08 06	1550, boulevard de Maisonneuve ouest, local 809, Montréal
MICHEL DUQUETTE INC. ....	79 01 19	1353, rue Madrid, Rock-Forest
GARDERIE DE JOUR ST-ZOTIQUE INC. ....	75 10 01	6681, rue St-Denis, Montréal
PEINTURES CHÂTEAU INC. ....	47 12 30	450, rue Beaumont, Montréal
LA SOCIÉTÉ DE LOUAGE D'ÉDIFICES INC. ....	29 02 14	1500, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LENNOXVILLE INC. ....	64 06 10	4847, rue Jean-Talon ouest, Montréal
SUPER-MARCHÉ RAYMOND LTÉE .....	60 11 16	2525, rue Roy, Sherbrooke
19688-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOTAGE LONG PARCOURS 1640-9690	80 01 18	81 11 16	1) De la dénomination sociale: FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOTAGE LONG PARCOURS; 2) des objets.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LE FONDS DE RECHERCHES FORESTIÈRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL LAVAL UNIVERSITY FOREST RESEARCH FOUNDATION 1260-3064	54 12 22	82 05 27	1) De la dénomination sociale: FONDS DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER F.R.D.F. INC. FOREST RESEARCH AND DEVELOPMENT FOUNDATION F.R.D.F. INC.; 2) du siège social; 3) des objets; 4) des dispositions.
GIROUX & MATHIEU INC. .... 1624-1754	78 03 06	82 03 24	Du capital-actions
PORCHERIE PLANTE & LEQUIN INC. .... 1624-1184	78 03 06	82 05 14	De la dénomination sociale: FERME J.S. PLANTE INC.
SÉRIRACCORD INC. .... 1847-0088	81 05 29	82 06 01	De la dénomination sociale: MOULURES LANAUDIÈRE INC.
SOCIÉTÉ D'INTERVENTION DE POINTE ST-CHARLES INC. 1849-5788	81 09 01	82 06 02	Des objets
TWIN RIVER LODGE LTD. .... 1195-8899	69 02 13	82 06 01	De la dénomination sociale: CAMP DES RIVIÈRES JUMELLES LTÉE TWIN RIVER LODGE LTD.
VOYAGES NOUVELLE-FRANCE INC. .... 1474-7224	77 03 01	82 05 28	Du capital-actions

19688-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ASSURANCES ANDRÉ RANCOURT INC. .... 1858-3062	82 06 02	Québec
LES BEIGNES À TI-PÈRE LTÉE ..... 1858-5349	82 06 01	Rimouski
BOUCHERIE LONGUEUIL INC. .... 1858-4300	82 05 27	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BOUTIQUE IBIZA INC. .... 1858-3096	82 06 03	Québec
CARROSSERIE RÉMY INC. .... 1858-4995	82 06 01	Montréal
CENTRE AGRICOLE BIENVENUE (ROUGEMONT) INC. .... 1858-4623	82 05 28	Saint-Hyacinthe
CENTRE DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET DÉVELOPPEMENTALE (QUÉBEC) INC. 1858-1199	82 05 31	Québec
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSULTATION CERECO INC. .... 1858-5455	82 06 01	Québec
CLAUDE CHARLEBOIS INC. .... 1858-5307	82 06 01	Montréal
CHOW & WONG INC. .... 1858-4987	82 05 31	Rimouski
LE CLOS DE LA SERPENTIERE INC. .... 1858-5802	82 06 03	Bedford
COIFFURE AUGUSTINE RICCI INC. .... 1858-5539	82 06 02	Montréal
CYLAB INC. .... 1858-5562	82 06 02	Longueuil
DÉNEIGEMENT ET TERRASSEMENT MARCEL ET GAÉTAN INC. .... 1858-4573	82 05 28	Québec
DOMAINE LAITIER S.L. JOVANOVIC & SINOVI INC. .... 1858-5810	82 06 03	Beauce
LES ÉBRANCHEUSES BEAUDOIN LTÉE ..... 1858-5786	82 06 03	Abitibi
ÉDITIONS CALLIGRAPHIQUES INC. .... 1858-3021	82 06 01	Québec
ENTREPRISE FORESTIÈRE M.B.R. INC. .... 1858-5315	82 06 01	Hauterive
LES ENTREPRISES CAROL PROULX LTÉE ..... 1858-5471	82 06 02	Laval
LES ENTREPRISES SMER INC. .... 1858-5828	82 06 03	Beauce
LES ÉQUIPEMENTS LAITIERS MONTMAGNY INC. .... 1858-5604	82 06 02	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ESTCO CAPITAL INC. .... 1858-5620	82 06 02	Québec
ESTCO CENTRE SUD INC. .... 1858-5638	82 06 02	Drummond
LES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES J.M. LABBÉ INC. .... 1858-2700	82 05 21	Saint-François
FERME CALOU INC. .... 1858-5646	82 06 02	Beauce
FINISSEURS DE MURS SECS JACQUES ET MICHEL INC. .... 1858-5497	82 06 02	Montréal
FLEURISTE DELANAUDIÈRE INC. .... 1858-5489	82 06 02	Joliette
FOLEN INC. .... 1858-5380	82 06 01	Montréal
LES FRIANDISES B. ET D. LTÉE ..... 1858-5372	82 06 01	Terrebonne
FRUITIÈRE RÉAL LALIBERTÉ INC. .... 1858-4847	82 05 31	Québec
FUTON AU 7E CIEL (OTTAWA) INC. .... SEVENTH HEAVEN FUTON (OTTAWA) INC. 1858-3047	82 06 02	Hull
GARAGE GÉRARD DENOMMÉ INC. .... 1858-4946	82 05 31	Abitibi
GARAGE MAM INC. .... 1858-4193	82 05 26	Montréal
GÉRANTEL INC. .... 1858-5463	82 06 01	Québec
GESTION CLAUDE BRUNET INC. .... 1858-4763	82 05 31	Hull
GESTION FERNAND BRUNET INC. .... 1858-4755	82 05 31	Hull
GESTION GUSTAVE BRUNET INC. .... 1858-4771	82 05 31	Hull
GESTION JEAN-GUY BRUNET INC. .... 1858-4748	82 05 31	Hull
GESTION LANGEVIN-LIPPENS INC. .... 1858-5398	82 06 01	Labelle
GESTION MAR-CAM LTÉE ..... 1858-3054	82 06 02	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION WILFRID BRUNET INC. .... 1858-4730	82 05 31	Terrebonne
GIPER ÉQUIPEMENT INC. .... 1858-3005	82 06 01	Roberval
IMMEUBLES PAUL PELLETIER INC. .... 1858-4276	82 05 27	Joliette
INVESTIGATIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES DU QUÉBEC INC. .... 1858-4862	82 05 31	Rimouski
LES JARDINS M. LAVOIE & FILS INC. .... 1858-5794	82 06 03	Joliette
LAVOIE, MAURICE, LAFORTUNE ET ASSOCIÉS INC. .... 1858-4912	82 05 31	Saint-François
LIQUIDATIONS DO-MI-AN INC. .... 1858-5323	82 06 01	Saint-Hyacinthe
MALF INC. .... 1858-3088	82 06 03	Montréal
MARCHÉ MICHELINE DESPATIES INC. .... 1858-5653	82 06 02	Bedford
MASSICOTTE HYDRAULIQUE PNEUMATIQUE INC. .... 1858-4318	82 05 27	Trois-Rivières
LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION PRÉVOST INC. .... 1858-2502	82 05 20	Terrebonne
1857-2693 QUÉBEC INC. .... 1857-2693	82 04 22	Labelle
1858-3070 QUÉBEC INC. .... 1858-3070	82 06 03	Kamouraska
1858-4904 QUÉBEC INC. .... 1858-4904	82 05 31	Saint-François
1858-5117 QUÉBEC INC. .... 1858-5117	82 05 31	Bonaventure
1858-5125 QUÉBEC INC. .... 1858-5125	82 06 01	Montréal
1858-5133 QUÉBEC INC. .... 1858-5133	82 06 01	Montréal
1858-5141 QUÉBEC INC. .... 1858-5141	82 06 01	Montréal
1858-5158 QUÉBEC INC. .... 1858-5158	82 06 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1858-5166 QUÉBEC INC. .... 1858-5166	82 06 01	Montréal
1858-5174 QUÉBEC INC. .... 1858-5174	82 06 02	Beauharnois
1858-5182 QUÉBEC INC. .... 1858-5182	82 06 02	Laval
1858-5505 QUÉBEC INC. .... 1858-5505	82 06 02	Saint-Hyacinthe
1858-5679 QUÉBEC INC. .... 1858-5679	82 06 02	Terrebonne
LES NETTOYEURS G.G. (1982) INC. .... <i>CLEANERS G.G. (1982) INC.</i> 1858-5356	82 06 01	Hull
OBEC TÉLÉMOBILES INC. .... 1858-5612	82 06 02	Hull
L'OCCASE LTÉE ..... 1858-4953	82 05 31	Montréal
RICHARD PERREAULT & ASS. LTÉE ..... 1858-5331	82 06 01	Terrebonne
LES PLACEMENTS BERLA INC. .... 1858-5760	82 06 03	Gaspé
LES PLACEMENTS NIPIJAL INC. .... 1858-5778	82 06 03	Bedford
POTVIN ET ROY INC. .... 1858-1249	82 06 01	Roberval
LES PRODUITS CHIMIQUES LONGPREX INC. .... 1858-3013	82 06 01	Saint-Hyacinthe
PRO-JACQUES HÉROUX INC. .... 1858-0175	82 05 12	Montréal
PROPNEU LTÉE ..... 1858-5588	82 06 02	Montréal
RESTAURANT LE FÉLINOIS INC. .... 1858-5364	82 06 01	Roberval
LE ROYAUME DU CADEAU LTÉE ..... 1858-4920	82 05 31	Joliette
SOCIÉTÉ D'ANALYSE ET DE PROGRAMATION DE L'OUTAOUAIS INC. 1858-2742	82 05 21	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SOCIÉTÉ DE GESTION NICOLE LEGAULT INC. .... 1858-5596	82 06 02	Terrebonne
SOCIÉTÉ DE GESTION YVON MICHEL INC. .... 1858-5554	82 06 02	Montréal
STUDIO 20 INC. .... 1858-5711	82 06 02	Montréal
SUPERMARCHÉ CAVIBEC INC. .... 1858-5521	82 06 01	Montréal
TOURS MONT-ROYAL (1982) INC. .... 1858-5547	82 06 02	Montréal
VIDETEC INC. .... 1858-5752	82 06 03	Montréal
VOLCO INC. .... 1858-5513	82 05 31	Iberville

19688-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

### Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES ANGENCES J.P. ASSELIN INC. .... 1632-6381	79 01 05	82 06 02	
LES APPARTEMENTS BERRI APARTMENTS LTÉE 1314-8432	59 04 24	82 05 31	LES APPARTEMENTS BERRI LTÉE BERRI APARTMENTS LTD.
AUBERGE STE-LUCE INC. .... 1371-2005	75 01 31	82 06 02	
LES AUTOMOBILES POPULAR INC. .... 1842-0984	81 01 01	82 06 02	
BEMIX INC. .... 1237-9111	71 12 23	82 06 02	
SYLVIO BRUNET & FILS LTÉE ..... 1149-4580	67 05 25	82 05 31	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LÉO CHAMPIGNY INC. .... 1631-0237	78 11 06	82 05 17	
CLINIQUE ST-PIE INC. .... 1333-7563	73 06 29	82 05 31	
LA COMPAGNIE DE GESTION ADANOX LTÉE 1364-8258	75 07 23	82 06 01	
CONSTRUCTION ENTREMONT INC. .... 1349-2442	72 10 02	82 05 10	
COURTIERS EN TRANSPORT ROUTIER INC. 1315-3291	61 12 27	82 06 02	
DISTRIBUTION FRASERVILLE INC. .... 1168-7803	53 07 13	82 05 27	
LES FERMES DE SAINT-ROBERT INC. ... 1629-0009	78 08 14	82 06 02	
LES IMMEUBLES BEAUCHESNE INC. .... 1288-4060	56 08 16	82 06 03	
LES IMMEUBLES CIMEX LTÉE ..... 1246-5282	69 02 21	82 06 03	
LES IMMEUBLES LE HAMEAU INC. .... 1508-9287	77 11 24	82 06 01	
JAYMIT CORPORATION LTD. .... 1268-0872	66 08 18	82 06 03	JAYMIT INC.
KEDDY AND HADLEY INC. .... 1264-8010	71 11 04	82 05 27	HADLEY ET CHARTRAND INC.
L. LACHANCE & ASSOCIÉS INC. .... 1270-4037	64 12 17	82 05 11	
LAFONTAINE & FILS INC. .... 1475-1218	77 03 11	82 06 02	
MICHEL LEDUC, DESIGNER INC. .... 1332-2771	72 10 26	82 06 01	
LIBMAN TRANSPORT CO. LTD. .... 1320-5836	63 03 26	82 05 04	TRANSPORT CONVOI LTÉE
JEAN LUSSIER MARINE LTÉE ..... 1160-0038	69 09 29	82 05 31	
MARINA ST-FRANÇOIS INC. .... 1505-0537	76 09 21	82 06 01	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
MULTIPLEX INC. .... 1134-0304	62 12 12	82 05 27	
OFFSET VILLE MARIE INC. .... 1119-0972	67 02 13	82 05 31	GESTION MULTIPLAN INC.
E. PAQUIN INC. .... 1477-3055	77 05 05	82 05 17	
LES POURVOYEURS MABILLE LABRADOR INC. 1267-4610	50 05 13	82 06 02	
PROVIGO INC. .... 1109-8266	61 11 14	82 06 01	
QUÉMAT INC. .... 1143-9742	68 02 16	82 06 03	
RESTAURANT AU POËLE À 3 PONTS INC. 1508-8958	77 11 28	82 05 28	LES TERRASSES DE LA PORTE ST-JEAN INC.
LES SERRES YVES LAVOIE INC. .... 1365-9230	75 06 23	82 06 02	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 5,000 INC. .... 1636-4754	79 05 24	82 06 01	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU LIVRE INC. 1638-9363	79 09 19	82 06 02	
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STE-FOY LTÉE 1260-9103	69 11 13	82 06 03	
SORÉAL INC. .... 1635-4334	79 04 11	82 05 26	
LES STUDIOS DE SON DÉCIBEL INC. .... 1329-9045	73 03 06	82 06 01	
TRANSMISSION PICHÉ INCORPORÉE .... 1628-9654	78 08 10	82 05 31	

19688-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Délivrance d'un certificat de modification**

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AUTO ÉCOLE UNIVERSELLE INC. .... 1467-2257	76 05 18	82 06 03	Du capital-actions
BOUTIQUE DES ARTS APPLIQUÉS CATAFORD & LÉTOURNEAU INC. 1361-0852	75 01 06	82 06 03	De la dénomination sociale: BOUTIQUE DES ARTS APPLIQUÉS MASSE-LÉTOURNEAU INC.
LA COMPAGNIE DE GESTION ADANOX LTÉE 1364-8258	75 07 23	82 06 01	1) De la dénomination sociale: Y. ET E. AUBÉ LTÉE; 2) du capital-actions.
CONSTRUCTION BELLAVANCE 2001 INC. 1642-0887	81 01 27	82 06 02	De la dénomination sociale: MARCHÉ JEAN-YVES GOUIN INC.
LES EXCAVATIONS FRAMCO INC. .... 1644-1685	80 05 01	82 05 20	Du capital-actions
GEMOBEL ÉLECTRONIQUE INC. .... 1163-6370	66 03 25	82 06 01	Des dispositions
GESTION SIMON THIBAUT INC. .... 1647-3613	80 08 28	82 06 02	Du capital-actions
1852-0015 QUÉBEC INC. .... 1852-0015	81 11 02	82 06 02	1) Du district: Richelieu; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
1855-6688 QUÉBEC INC. .... 1855-6688	82 03 05	82 06 02	De la dénomination sociale: GESTION F.A.M. INC.
1857-4616 QUÉBEC INC. .... 1857-4616	82 04 28	82 05 31	De la dénomination sociale: ÉQUIPEMENTS BALMA INC.
1857-6181 QUÉBEC INC. .... 1857-6181	82 04 30	82 06 03	Du district: Saint-François
1858-2627 QUÉBEC INC. .... 1858-2627	82 05 21	82 06 03	1) De la dénomination sociale: MICHEL A. GRONDIN INC.; 2) du capital-actions.
QUÉBECAIR — AIR QUÉBEC ..... 1328-1183	52 12 31	82 05 17	Du capital-actions
R. ET R. AUTO INC. .... 1847-9881	81 06 25	82 03 22	Du district: Montréal
LES SERVICES FINANCIERS DJTM INC. 1645-0058	80 06 02	82 05 28	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
SOCIÉTÉ DE GESTION MEDICAD INC. 1467-0103	76 05 12	82 05 31	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.

19688-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

### Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ALTERNATIVE-RENCONTRE INC. .... 1857-7353	82 05 14	2464, de la Lande, Beauport
L'ASSOCIATION DES ARTISTES DE LASALLE INC. .... 1858-1280	82 05 31	LaSalle
ASSOCIATION DES COUREURS DU LAC BROME ..... <i>BROME LAKE RUNNERS ASSOCIATION</i> 1857-7288	82 05 14	Chemin Lake, Knowlton
ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS PHYSIQUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL 1856-1860	82 04 14	6843, 30 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE GANTS DU QUÉBEC INC. 1857-7916	82 05 20	Québec
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BAIE DE LA PAIX 1857-7700	82 05 21	Val-d'Or
ASSOCIATION LOCALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHAMBLY ET LA RÉGION-ALPHA 1857-9573	82 05 25	Chambly
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES POMPIERS DIVISION SAINT-RÉMI 1858-1348	82 05 31	155, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Rémi
ASSOCIATION SPORTIVE DES DEUX ANSES, CHASSE ET PÊCHE 1855-3347	82 02 25	475, boulevard Salaberry nord, Châteauguay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE BAL DES ARTISANES DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER INC. 1857-5688	82 05 10	22, rue Principale sud, Saint-Félix-de-Dalquier
LA BRIGADE DES POMPIERS DE ST-HONORÉ .....	82 04 27	Saint-Honoré
1857-1588		
CENTRE SPORTIF D'ARMAGH STATION INC. ....	82 05 28	Armagh
1857-9888		
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SENIOR DE SOCCER INC. 1855-8205	82 03 12	1415, rue Jarry est, Montréal
CLUB DE CANOT-CAMPING LES TIMONNIERS INC. ....	82 05 05	76, rue Fontaine, Jonquière
1857-3980		
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-ALEXIS-DES-MONTS .....	82 05 25	10, rue St-Pierre, Saint-Alexis-des-Monts
1857-9540		
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-PAUL DE BRIDGEVILLE .....	82 05 26	Bridgeville
1857-9706		
CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS 1857-7544	82 05 18	41, chemin Garden, Aylmer
LE CLUB DE SOCCER BOURASSA INC. ....	82 05 19	Communauté urbaine de Montréal
1857-7783		
CLUB DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN DE ST-PROSPER INC. 1857-9367	82 05 25	6000, rang St-Louis, Saint-Prospér
CLUB DES 37 INC. ....	82 05 25	37, avenue Ste-Brigitte, Montmagny
1857-9557		
LE CLUB DU VIEUX, BARRAGE DE LAROCHE .....	82 04 26	Larouche
1857-1489		
CLUB LION DE LA BAIE INC. ....	82 05 26	La Baie (secteur Port-Alfred)
1857-9664		
LE COMITÉ CULTUREL DE STE-ADÈLE INC. ....	82 05 21	Sainte-Adèle
1857-7957		
LE COMITÉ DE CITOYENS DE PORT-CARTIER (1982) INC. 1857-7171	82 05 14	Port-Cartier
COMITÉ RÉCRÉATIF DES FÊTES DE LA ST-JEAN DE ST-DAMASE 1857-7031	82 05 12	105, rue Ste-Anne, Saint-Damase
COMITÉ VIJOIE DES SAULES .....	82 05 26	1375, boulevard Masson, Les Saules
1857-9722		

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CONSEIL DES COMMUNICATIONS DE LA CÔTE NORD INC. 1857-5548	82 05 07	Sept-Îles
CORPORATION AXIOS ..... 1856-2652	82 03 25	1255, rue St-Denis, département de sciences religieuses, Université du Québec à Montréal, Montréal
LA CORPORATION DES ENSEIGNANTS EN DANSE EXPRESSIVE DE MONTRÉAL 1857-9680	82 05 26	Montréal
DARCHEU INC. .... 1857-7999	82 05 21	425, rue London, Sherbrooke
FEMMES D'ACTUALITÉ DE CHARLESBOURG ..... 1856-9608	82 04 21	605, place de Charente, Charlesbourg
FONDATION JACINTHE LEVESQUE, SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION K.R.T. 1855-6456	82 03 09	566A, Lafontaine, Rivière-du-Loup
FONDS MARIE-CLAUDE AUDET INC. .... 1856-9582	82 04 21	La Sarre
GROUPE CULTUREL AGANMAN ..... 1857-9938	82 05 28	4285, Chambord, Montréal
LES HABITATIONS LOUKROY ..... 1857-9748	82 05 26	4846, rue Sherbrooke ouest, bureau 102, Montréal
« LES CACHALOTS » CLUB DE NATATION, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE 1856-9822	82 04 22	Saint-Bruno-de-Montarville
LES LETTRES EN MARCHÉ ..... 1857-9698	82 05 26	107, place Nancy, Beauport
LIGUE DE BALLE-MOLLE ST-DONAT INC. .... 1857-9912	82 05 28	514, rue Principale, Saint-Donat
MAISON DES FEMMES, « LA MARIE DEBOUT » ..... 1857-9581	82 05 25	Montréal
MESSAGERS DU VENT ..... 1857-7718	82 05 18	1717B, rue Panet, Montréal
LE MOIS CULTUREL DES ÎLES INC. .... 1857-7312	82 05 14	Étang du Nord, Îles-de-la-Madeleine
POLYPHONIE X ..... 1857-1208	82 05 12	Montréal
PULSION-GYM INC. .... 1856-3346	82 03 26	310, 10 <sup>e</sup> Avenue, Deux-Montagnes

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
REGROUPEMENT DES TROUPES DE THÉÂTRE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN 1854-9980	82 02 17	414, rue Ste-Anne, Chicoutimi
LES RÉSIDENCES POPULAIRES DE SHAWINIGAN .....	82 05 05	444, 5 <sup>e</sup> Rue, Shawinigan
ROLCHPAT, REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE LOISIRS POUR CITOYENS HANDICAPÉS DE POINTE-AUX-TREMBES 1857-9615	82 05 25	Pointe-aux-Trembles
SUR LA ROUTE DES ARTISANS INC. ....	82 05 25	Huntingdon
TÉLÉ-RADIO COMMUNAUTAIRE DE PORT-CARTIER INC. 1858-1405	82 06 01	Port-Cartier
19668-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
COMPAGNIE SUMNER, LIMITÉE 1417-6978	82 04 08	De l'agent principal en celui de: M. D. Patrick Chiasson, 256, des Ardennes, Saint-Lambert
19688-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

### Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** CAMP DE LA SOURCE FRAÎCHE LTÉE .....	81 11 11
1357-1278	

19688-o *Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Permis**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** LES EXPLORATIONS CORNER BAY LTÉE 1939-7819	82 06 03	Me Robert Alain, Tour de la Bourse, 800, place Victoria, local 2810, Montréal	Tour de la Bourse, 800, place Victoria, local 2810, Montréal

19688-o

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LES PROMOTIONS VICOSA ENR. ....	82 05 27	2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 600, Chomedey, ville de Laval, QC, H7T 1S9
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA RIVIÈRE À SIMON	82 06 08	1685, chemin Rivière-à-Simon, St-Sauveur, QC, J0R 1R0

19689-o

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,*  
district judiciaire de Terrebonne,  
GILLES CARON.

**Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les****Avis de reprise d'existence**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE ST-MARTIN DE BEAUCE INC. 1236-9724	82 05 13	Aucune

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE ADANAC ..... 1229-1449	82 06 03	Aucune
LES ENTREPRISES LAFOREST INC. .... 1339-5140	82 04 19	Aucune
FRANSYL LTÉE ..... 1473-7142	82 05 07	La dénomination sociale est changée en celle de: PRODUITS POUR TOITURES FRANSYL LTÉE
SERVIMAX INC. .... 1283-9338	82 06 01	Aucune
19688-o		

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.

## Associations coopératives — Loi sur les

### CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE GRANBY

*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que l'association coopérative « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE GRANBY », dont le siège social était situé au 371, rue Saint-Jacques, Granby, dans la circonscription électorale de Shefford, a été dissoute le 7 juin 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19759-o

### CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL », dont le siège social est

situé à Auclair, QC, dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19760-o

### COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS ET BIOLOGIQUES BRAS DU NORD (ST-RAYMOND)

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS ET BIOLOGIQUES BRAS DU NORD (ST-RAYMOND) », dont le siège social est situé à Saint-Raymond, QC, circonscription électorale de Portneuf.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19741-o

### COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE BOIS DE CHAUFFAGE DE JONQUIÈRE

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations

coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE BOIS DE CHAUFFAGE DE JONQUIÈRE », dont le siège social est situé à Jonquières, QC, circonscription électorale de Jonquières.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19742-o

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION  
D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE  
LA PAROISSIENNE**

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE LA PAROISSIENNE », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Maison-neuve.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19761-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION LA  
MAISON D'OZ DE QUÉBEC**

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LA MAISON D'OZ DE QUÉBEC », dont le siège social est situé à Québec, circonscription électorale de Limoilou.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19743-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION  
« LA ROSE DES VENTS »  
DE SHAWINIGAN-SUD**

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une associa-

tion sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA ROSE DES VENTS » DE SHAWINIGAN-SUD », dont le siège social est situé à Shawinigan-Sud, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Maurice.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19762-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION  
LES AUDACIEUX DE LEJEUNE**

*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES AUDACIEUX DE LEJEUNE », dont le siège social est situé à Lejeune, QC, dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19763-o

---

**Avis divers**

---

**Emmaüs S.O.S.**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur des lettres patentes en date du 21 avril 1982, constituant en corporation « Emmaüs S.O.S. ».

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19688-o

1856-9764

**Paroisse de St-Ignace de Loyola de Cloutier**

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que monseigneur Jean-Guy Hamelin, évêque catholique romain de Rouyn-

Noranda, par un décret daté du 25 janvier 1982, a érigé la « Paroisse de St-Ignace de Loyola de Cloutier ».

*L'évêque catholique romain  
de Rouyn-Noranda,*  
JEAN-GUY HAMELIN.

19688-o

1857-9022

### Paroisse St-Jean l'Évangéliste de McWatters

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1), que monseigneur Jean-Guy Hamelin, évêque catholique romain de Rouyn-Noranda, par un décret daté du 8 janvier 1982, a érigé la « Paroisse St-Jean l'Évangéliste de McWatters ».

*L'évêque catholique romain de Rouyn-Noranda,*  
JEAN-GUY HAMELIN.

19688-o

1857-9326

### Présence religieuse intercommunautaire, P.R.I.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 13 avril 1982, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, Mme Suzanne Laflèche, r.b.p., religieuse, 11731, boulevard Langelier, Montréal-Nord, M. Gaston Boucher, f.i.c., religieux, 2029, Holy Cross, Montréal, M. Jean-Guy Lussier, c.s.c., religieux, 3745, chemin de la Reine-Marie, Montréal, Mme Anne-Marie Savoie, r.h.s.j., religieuse, 5621, Canterbury, Montréal, et Mme Huguette Lavoie, s.m., religieuse, 635, rue de Liège est, Montréal.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19688-o

1856-7735

### Succession Camilda Rivard

Prenez avis que les héritiers de dame Camilda Rivard, décédée le 4 mars 1982, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de ladite dame Camilda Rivard, aux termes d'un acte reçu devant François St-

Arnaud, notaire, Trois-Rivières, le 13 mai 1982, et dont copie a été enregistrée à Trois-Rivières, le 25 mai 1982, sous le numéro 341055.

Trois-Rivières, le 11 juin 1982.

*Le procureur,*

19773-o

FRANÇOIS ST-ARNAUD, notaire.

### Succession Gisèle Poirier

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 676 du Code civil, que Claude Villeneuve ès qualité de tuteur à la personne de Louis Villeneuve, domicilié au 1433, rue Hemingway, en la ville de Chicoutimi, seul et unique héritier de feu sa mère dame Gisèle Poirier décédée, le 27 avril 1982, en son vivant domiciliée à Chicoutimi au 1154, rue Angoulême, à accepter la succession de ladite dame Gisèle Poirier sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Yvon Larouche, notaire, 38, rue Racine est, en la ville de Chicoutimi, daté le 3 juin 1982, et enregistré à Chicoutimi, le 4 juin 1982, sous le numéro 386871.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire soussigné, et peut être consulté à son étude à l'adresse soussignée.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Chicoutimi, le 7 juin 1982.

*Le procureur,*

19789-o

YVON LAROUCHE, notaire.

### Succession Jeannette Sirois (Delisle)

Les soussignés, fils et filles mineurs de Jeannette Sirois, en son vivant de Sainte-Foy, 3128, rue d'Amours, décédée le 10 janvier 1981, donnent avis, par la présente, de leur qualité d'héritiers de ladite succession pour l'avoir acceptée sous bénéfice d'inventaire par acte passé devant Bernard Larochelle, notaire, Sillery au 1019, Saint-Cyrille ouest, le 3 juin 1982, sous le numéro 7954 de ses minutes et enregistré à Québec, le 4 juin 1982, sous le numéro 1044548.

Si, à compter de deux mois de la présente, il n'y a ni poursuite, ni contestation, ni saisie il sera procédé au paiement des créanciers selon la loi.

Québec, le 9 juin 1982.

JOCELYN DELISLE,  
DANIEL DELISLE,  
JACYNTHÉ DELISLE,  
LUCIE DELISLE,  
PATRICE DELISLE.

Par: LÉO DELISLE, *tuteur*,  
3128, rue d'Amours,  
Sainte-Foy.

19690-o

---

## Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

---

### La Caisse Populaire de Dorval

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 28 avril 1981, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de Dorval qui était les limites de la paroisse de la Présentation de la Sainte-Vierge de Dorval en celui de la cité de Dorval et de la ville de Lachine.

Québec, le 10 juin 1982.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19717-o

---

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

---

### Accordés

#### Joseph Lawrence Bernard Raynald Bélanger

Par le certificat numéro 82-198 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lawrence Bernard Régnald Bélanger, né le 30 juillet 1953, en celui de Joseph Lawrence Bernard Raynald Bélanger.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-o

#### Emmanuelle Marie-Paule Bilodeau

Par le certificat numéro 82-209 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Lucien Paul Bilodeau, né le 23 mai 1950, en celui de Emmanuelle Marie-Paule Bilodeau.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-o

#### Joseph Delphis Ronald Cameron

Par le certificat numéro 82-223 du 3 juin 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Delphis Ronald Vandal, né le 7 octobre 1936, en celui de Joseph Delphis Ronald Cameron.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-o

#### Ali Calixte Cassamajor

Par le certificat numéro 82-199 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Calixte Cassamajor, né le 19 février 1960, en celui de Ali Calixte Cassamajor.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-o

#### Michel Cloutier

Par le certificat numéro 82-221 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Michele Sanfilippo, né le 10 janvier 1917, en celui de Michel Cloutier.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-o

#### Marie Thérèse Josée Croteau

Par le certificat numéro 82-214 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Josette Barras, née le 16 mai 1957, en celui de Marie Thérèse Josée Croteau.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-o

**Marie Carmelle Ghislaine Bibiane Gagnon**

Par le certificat numéro 82-200 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmelle Gislène Bibiane Gagnon, née le 24 mars 1931, en celui de Marie Carmelle Ghislaine Bibiane Gagnon.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Della Cécile Gingues**

Par le certificat numéro 82-222 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Della Shenk, née le 5 septembre 1919, en celui de Della Cécile Gingues.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Uri Greenspan**

Par le certificat numéro 82-218 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Uri Grunspan, né le 6 juillet 1956, en celui de Uri Greenspan.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Jeannette Larrivée**

Par le certificat numéro 82-201 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeanne Larrivée, née le 15 août 1921, en celui de Marie Jeannette Larrivée.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Valérie Hélène Lauzon**

Par le certificat numéro 82-202 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Rollande Hélène Lauzon, née le 13 septembre 1960, en celui de Marie Valérie Hélène Lauzon.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Debbie Lee-Ann**

Par le certificat numéro 82-211 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Thomas Schooley, né le 3 avril 1959, en celui de Debbie Lee-Ann.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Smail Robert Limane**

Par le certificat numéro 82-213 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Smail Aitallah, né le 12 novembre 1949, en celui de Smail Robert Limane.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Manon Louise Mackay**

Par le certificat numéro 82-217 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Manon Louise Goudreau, née le 27 mai 1982, en celui de Marie Manon Louise Mackay.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Joseph Armand Michel Maletto**

Par le certificat numéro 82-224 du 3 juin 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de J. Armand Michel Voyer, né 7 janvier 1958, en celui de Joseph Armand Michel Maletto.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-o *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Marie Gisèle Claudine**

Par le certificat numéro 82-210 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Michel Boisvert, né le 19 septembre 1949, en celui de Marie Gisèle Claudine.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Joseph Adélarde Pierre-Alexandre Masson**

Par le certificat numéro 82-203 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adélarde Pierre Masson, né le 24 septembre 1962, en celui de Joseph Adélarde Pierre-Alexandre Masson.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Luce Mariette Gislane Ménard**

Par le certificat numéro 82-204 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mariette Gislane Ménard, née le 2 janvier 1932, en celui de Luce Mariette Gislane Ménard.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Marie Hélène Gigi Nadeau**

Par le certificat numéro 82-205 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hélène Ginette Nadeau, née le 6 novembre 1959, en celui de Marie Hélène Gigi Nadeau.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Sam Narvey**

Par le certificat numéro 82-219 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Zalman Narovlansky, né le 3 septembre 1918, en celui de Sam Narvey.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Réjean Denys Ouellet**

Par le certificat numéro 82-215 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Réjent Cloutier, né le 18 avril 1955, en celui de Réjean Denys Ouellet.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Marie Rolande France Pinel**

Par le certificat numéro 82-206 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rolande Pinel, née le 2 juin 1949, en celui de Marie Rolande France Pinel.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Hagop Poladian**

Par le certificat numéro 82-220 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hagop Polatoglu, né le 7 mars 1960, en celui de Hagop Poladian.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Marie Juliane Orise Rioux**

Par le certificat numéro 82-207 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Juliane Osithe Rioux, née le 10 juillet 1926, en celui de Marie Juliane Orise Rioux.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

*Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

19689-0

**Ethel Roskies**

Par le certificat numéro 82-216 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Esthel Goldstein, née le 27 novembre 1933, en celui de Ethel Roskies.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-0 *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Lanie Taillon**

Par le certificat numéro 82-212 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Roland Claude Taillon, né le 5 décembre 1941, en celui de Lanie Taillon.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-0 *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

**Cécile Tat-Ha**

Par le certificat numéro 82-208 du 27 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tat Ha, née le 29 octobre 1935, en celui de Cécile Tat-Ha.

Sainte-Foy, le 8 juin 1982.

19689-0 *Le sous-registraire du Québec,*  
GERMAIN HALLEY.

---

**Demandes**

---

**Arcade Cormier**

Avis est, par les présentes, donné que Arcade Cormier, résidant et domicilié au 9614 de la rue Pierre-de-Coubertin, Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Octave Cormier.

Montréal, le 7 juin 1982.

19634-25-2-0 *Le procureur du requérant,*  
GÉRARD H. RAYMOND, *avocat.*

**Marie Ida Dumais**

Avis est donné que dame Marie Ida Dumais, domiciliée au 670, rue Rocheleau en la ville de Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Ida Michèle Dumais.

Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19764-26-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
LEFEBVRE & TURNER.

**Fabiola Francoeur**

Avis est donné que Fabiola Francoeur, standardiste, domiciliée au 288, rue Bazin à Laval-des-Rapides, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gabrielle Francoeur.

Les noms d'aucune autre personne ne seront affectés par ladite requête.

Ville de Laval, le 19 mai 1982.

19644-25-2-0 *Le procureur de la requérante,*  
GUYLAINE GOULET, *notaire.*

**Chantal Gagnon**

Avis est donné que Chantal Gagnon, administrateur agréé, domicilié au 8260, Trait-Carré ouest, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Yves Chantal Gagnon.

Charlesbourg, le 8 juin 1982.

19718-26-2-0 *Le requérant,*  
CHANTAL GAGNON.

**Marie Suzanne Linda Guindon**

Avis est, par les présentes, donné que Marie Suzanne Linda Guindon, présentement domiciliée au 463A, rue Gouin, ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Suzanne Linda Gunville.

Gatineau, le 21 mai 1982.

19559-25-2-0 *Les procureurs de la requérante,*  
BABIN, GAUVREAU & DUPONT.

**Kassamali Kassam**

Avis est, par la présente, donné que Kassamali Kassam, domicilié et résidant au 1800, rue Bercy, appartement 801, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ali Kassam.

Montréal, le 17 mai 1982.

19602-25-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
LORD, LEFEBVRE & GOULET.

**Rosa Kaufman**

Prenez avis que Rosa Kaufman, commis senior, domiciliée et résidant au 2077, boulevard de Maisonneuve ouest, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Katherine Leslie.

Montréal, le 28 avril 1982.

19585-25-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
GRENIER, ST-PIERRE & MURRAY.

**Nathalie Lise Salma Khaliq**

Avis est donné que Nathalie Lise Salma Khaliq, fonctionnaire, domiciliée et résidant au numéro civique 2, place Radisson, appartement 608, Hull, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Nathalie Lise Salma Stahl.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.

Hull, le 16 avril 1982.

19744-26-2-o

*Le procureur de la requérante,*  
SERGE CÔTÉ, notaire.

**Marie Véronique Lavoie**

Avis est donné que Marie Véronique Lavoie, majeure, domiciliée et résidant au 387, rue Saint-Roch, ville et district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Véronique Lajoie.

Trois-Rivières, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19765-26-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
HARDY VIGEANT ET AL.

**J. Robert Daniel Lehoux**

Avis est donné que J. Robert Daniel Lehoux, domicilié et résidant au 121, 101<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges-de-Champlain, district judiciaire de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de J. Robert Dany Lehoux.

Shawinigan, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19691-26-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
MASSICOTTE, DESSUREAULT,  
GOBEIL & BOUCHER.

**Michel Mataseje**

Avis est donné que Michel Mataseje s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Maje. Ledit requérant demeure présentement au 3950 de la rue Cool à Verdun, district de Montréal.

Verdun, le 6 mai 1982.

19692-26-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX.

**Valerie Jacqueline Mirabal**

Prenez avis que Valerie Jacqueline Mirabal, domiciliée et résidant au 5555A, avenue Coolbrook, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Krystal Landi.

Montréal, le 10 juin 1982.

19745-26-2-o

*Le procureur de la requérante,*  
A.F. GOLDWATER.

**Marie Alberte Jeanne d'Arc Linda Nantel**

Prenez avis que Marie Alberte Jeanne d'Arc Linda Nantel, ménagère, épouse de Denis Fournier, domiciliée et résidant au 5, rue Lausanne, appartement 304, Gatineau, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alberte Jeanne d'Arc Linda Sabourin.

Hull, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19603-25-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
BERGERON, GAUDREAU.

**Jean-Luc Pelletier**

Avis est donné que Jean-Luc Pelletier, domicilié au 314, rue Sainte-Cécile, appartement 1, Rimouski, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Luc Deschênes.

Mont-Joli, le 6 mai 1982.

19596-25-2-o

*Le procureur du requérant,*  
MARC ROSS, *notaire.*

**Monique Potvin**

Avis est donné que Monique Potvin, domiciliée et résidant au 692, rue Delisle, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annick Potvin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 2 juin 1982.

19560-25-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,  
BEAULIEU, FILLION & LEBLANC.

**Sheila Muriel Reid**

Avis est, par les présentes, donné que Sheila Muriel Reid, domiciliée et résidant au 146, croissant Windmill dans la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sheila Muriel Sauvé.

Montréal, le 7 juin 1982.

19719-26-2-o

*Les procureurs de la requérante,*  
YANOFSKY, BRULL, *avocats.*

**Iwan Sawczuk**

Avis est donné que Iwan Sawczuk, brodeur, domicilié au numéro 5325 de la rue Lanaudière à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de John Sawchuck.

L'autre personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est dame Berthe Couillard Sawczuk dit

Sawchuck, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 4 juin 1982.

19781-26-2-o

*Le procureur du requérant,*  
RICHARD ROY, *notaire.*

**Jean-Louis St-Pierre**

Avis est donné que Jean-Louis St-Pierre, opérateur de machineries lourdes, domicilié à Senneterre, rang 9, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Louis-Marie St-Pierre.

Senneterre, le 11 juin 1982.

19774-26-2-o

*Le procureur du requérant,*  
YVES RICHARD, *notaire.*

**Joseph Augustin Claver St-Pierre**

Avis est, par la présente, donné que Joseph Augustin Claver St-Pierre, arpenteur-géomètre, résidant et domicilié au 955A, rue Boulay, dans la ville d'Acton-Vale, district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Augustin Claver Claude St-Pierre.

Acton-Vale, le 8 juin 1982.

19693-26-2-o

*Le requérant,*  
CLAVER ST-PIERRE.

**Joseph Gérard St-Pierre**

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Gérard St-Pierre, journalier, domicilié et résidant au 507, rang Double à Saint-Lin, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Gérard St-Pierre.

Charlemagne, le 29 avril 1982.

19734-26-2-o

*Les procureurs du requérant,*  
DUPONT & LANGLOIS, *avocats.*

**Johanne Torrito Ravenda**

Avis est, par les présentes, donné que Johanne Torrito Ravenda, domiciliée et résidant au 2845, rue Saguenay, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, s'adres-

sera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Johanne Ravenda.

Montréal, le 11 juin 1982.

19746-26-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
ZAUERRINI & SEMETEYS.

### Lina Maria Torrito Ravenda

Avis est, par les présentes, donné que Lina Maria Torrito Ravenda, domiciliée et résidant au 2845, rue Saguenay, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lina Maria Ravenda.

Montréal, le 11 juin 1982.

19747-26-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
ZAUERRINI & SEMETEYS.

### Nino Torrito Ravenda

Avis est, par les présentes, donné que Nino Torrito Ravenda, domicilié et résidant au 2845, rue Saguenay, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Nino Ravenda.

Montréal, le 11 juin 1982.

19748-26-2-o *Les procureurs du requérant,*  
ZAUERRINI & SEMETEYS.

### Shee Wun Wu

Prenez avis que Shee Wun Wu, étudiant, demeurant et domicilié au numéro 4423A, rue Saint-Dominique, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shee Wang Matthew Wu.

Montréal, le 7 juin 1982.

19713-26-2-o *Les procureurs du requérant,*  
UNTERBERG, BOYER & ASS.

## Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-000241-823

**ZURICH** COMPAGNIE D'ASSURANCE, demanderesse, contre **WALTER JAMES BROWN** et **FREDDIE REAMS**, d'adresses inconnues, défendeurs.

### Assignment

Ordre est donné à Walter James Brown et Freddie Reams de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des défendeurs.

Québec, le 17 juin 1982.

19801-o *Le juge de la Cour supérieure,*  
JEAN MOISAN.

## Compagnies — Loi sur les

### Demandes de dissolution

#### ASTROGAM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ASTROGAM INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 mai 1982.

19694-o *Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES DESMARAIS, notaire.

#### LES ENTREPRISES R. & P. BARRY LTÉE R. & P. BARRY ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES ENTREPRISES R. & P. BARRY LTÉE — R. & P. BARRY ENTERPRISES LTD. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, par lettres patentes datées le 18 juillet 1974, ayant son siège social dans le district de Montréal, province de Québec,

demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 juin 1982

*Les procureurs de la compagnie,*  
ROBINSON CUTLER SHEPPARD  
BORENSTEIN SHAPIRO  
LANGLOIS & FLAM.

19782-o

#### BEAVER HALL REALTIES LTD.

Prenez avis que la compagnie « BEAVER HALL REALTIES LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1982.

*Le secrétaire,*  
PAUL DROUIN.

19735-o

#### BOVICO INC.

Prenez avis que la compagnie « BOVICO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 2 juin 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES LABBÉ, notaire.

19766-o

#### CANTINE DE L'ÉRABLE INC.

Prenez avis que la compagnie « CANTINE DE L'ÉRABLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 10 juin 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN GAGNÉ, notaire.

19790-o

#### LES CARREAUX ORAZIO INC. ORAZIO TILES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES CARREAUX ORAZIO INC. — ORAZIO TILES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions finan-

cières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 mai 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*  
FRUMKIN, FELDMAN & GLAZMAN.

19791-o

#### CHAUFFAGE TREIZE L. LTÉE

Prenez avis que la compagnie « CHAUFFAGE TREIZE L. LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Blainville, le 11 juin 1982.

*Le directeur,*  
ROBERT BÉRUBÉ.

19775-o

#### LA CIE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN SAG-LAC LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LA CIE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN SAG-LAC LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 31 mai 1982.

*Le procureur de la compagnie,*  
ME GRATIEN DUCHESNE.

19714-o

#### COMITÉ ARTISANAL DU MUSÉE PAROISSIAL (C.A.M.P.)

Prenez avis que la compagnie « COMITÉ ARTISANAL DU MUSÉE PAROISSIAL (C.A.M.P.) » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 8 juin 1982.

*Le président,*  
NORMAND BERGER.

19776-o

#### LA COMPAGNIE ALBERT HAINS LIMITÉE

Prenez avis que « LA COMPAGNIE ALBERT HAINS LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions fi-

nancières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19792-o

*Le secrétaire,*  
JEAN-MARIE VILLENEUVE.

**COMPAGNIE DU MAUSOLÉE  
ST-CHARLES INC.**

Prenez avis que la « COMPAGNIE DU MAUSOLÉE ST-CHARLES INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 2 juin 1982.

19695-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
CARON, GINGRAS & ASSOCIÉS.

**DIGIMEX INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DIGIMEX INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 20 mai 1982.

19736-o

*Le procureur de la compagnie,*  
ME VICTOR CAYER

**ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G.  
BERTRAND INC.**

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G. BERTRAND INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachenaie, le 19 avril 1982.

19793-o

*Le secrétaire,*  
NICOLE SYLVESTRE.

**FERME LA PRÉSENTATION INC.**

Prenez avis que la compagnie « FERME LA PRÉSENTATION INC. » demandera au ministre des Institutions

financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 3 juin 1982.

19777-o

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE-A. POITEVIN, notaire.

**INDUSTRIES B.S. INC.**

Prenez avis que la compagnie « INDUSTRIES B.S. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Narcisse, le 19 mai 1982.

19749-o

*Le secrétaire de la compagnie,*  
CLAUDE ST-ARNAUD.

**LES INDUSTRIES DUJOLE INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES INDUSTRIES DUJOLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 17 mai 1982.

19737-o

*Le trésorier,*  
JACQUES JOBIN.

**JASPER CONSTRUCTION LTD.**

Prenez avis que la compagnie « JASPER CONSTRUCTION LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 mai 1982.

19738-o

*Le secrétaire,*  
PAUL DROUIN.

**LAURENT LAROCHE INC.**

Prenez avis que la compagnie « LAURENT LAROCHE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 8 juin 1982.

19696-o

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN GAGNÉ, notaire.

**LASALLE HOUSE LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LASALLE HOUSE LTD », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1982.

19794-o *Les procureurs de la compagnie,*  
FRUMKIN, FELDMAN & GLAZMAN.

**NAPIERVILLE INTERNATIONAL SPEEDWAY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « NAPIERVILLE INTERNATIONAL SPEEDWAY INC. », incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 juin 1982.

19720-o *Le procureur de la requérante,*  
MAX SLAPACK, C.R.

**NAVALEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « NVALEC INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 juin 1982.

19783-o *Le secrétaire,*  
CLAUDE LACHANCE.

**PLAN DE SERVICES DE SANTÉ DE L'INDUSTRIE DE LA MODE DE MONTRÉAL U.I.O.V.D. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PLAN DE SERVICES DE SANTÉ DE L'INDUSTRIE DE LA MODE DE MONTRÉAL U.I.O.V.D. INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal,

demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1982.

19697-o *La secrétaire,*  
ISABELLA BITTECHESU.

**PREMIÈRE TERRE LTÉE.**

Prenez avis que la compagnie « PREMIÈRE TERRE LTÉE. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19739-o *Le secrétaire,*  
PAUL DROUIN.

**RALLEO LTÉE.**

Prenez avis que la compagnie « RALLEO LTÉE. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 juin 1982.

19698-o *Les procureurs de la compagnie,*  
ASTER & ASTER.

**LES RESTAURANTS DÉJÀ INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES RESTAURANTS DÉJÀ INC. », ayant son siège social à Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, le 23 mars 1982.

19699-o *Pour la compagnie,*  
DENIS CARTER.

**ST. BRUNO HEIGHTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ST. BRUNO HEIGHTS INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des

Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1982.

19778-o *Les procureurs de la compagnie,*  
SPIEGEL & KRAVETZ.

#### LE SERVICE AMBULANCIER DE MAGOG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la corporation « LE SERVICE AMBULANCIER DE MAGOG INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Magog, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 27 mai 1982.

19700-o *La secrétaire-trésorière,*  
MADAME CLAUDE NOËL.

#### SERVICE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS, ORSAINVILLE (S.A.R.O.)

Avis est, par les présentes, donné que « SERVICE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS, ORSAINVILLE (S.A.R.O.) » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Orsainville, le 8 juin 1982.

19795-o *Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ LAPIERRE

#### SERVICE DE RECHERCHES POUR COLLECTIONNEURS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SERVICE DE RECHERCHES POUR COLLECTIONNEURS LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1982.

19701-o *La secrétaire de la compagnie,*  
CHERYL A. GAVER.

#### LES SERVICES TECHNIQUES MIRABEC INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SERVICES TECHNIQUES MIRABEC INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Thérèse, le 20 avril 1982.

19767-o *Le vice-président,*  
PIERRE RENAUD.

#### SHEAFER-TOWNSEND (QUÉBEC) INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, « SHEAFER-TOWNSEND (QUÉBEC) INCORPORATED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1982.

19728-o *Le secrétaire,*  
D.H. BUNKER.

#### SPORT L.G.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SPORT L.G.L. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marie, Beauce, le 2 juin 1982.

19768-o *Le procureur de la compagnie,*  
ROGER PLANTE, notaire.

---

### Curatelle publique — Loi sur la

---

#### Succession Marcel Pelletier

Succession de Pelletier, Marcel, en son vivant du 7362, Rousselot, Montréal, décédé le 3 juillet 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

19729-0

## Demande(s) à la Législature

### Citicorp Ltée

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « Citicorp Ltée », constituée par lettres patentes en date du 3 avril 1973 délivrées en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

19334-23-4-0 *Les procureurs de la compagnie,*  
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

### Compagnie de fiducie Citicorp

Avis est, par les présentes, donné que la « Compagnie de fiducie Citicorp », constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

19335-23-4-0 *Les procureurs de la compagnie,*  
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

### Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Prenez avis que la ville de Salaberry-de-Valleyfield désire déposer devant l'Assemblée nationale du Québec un projet d'amendement à la Loi concernant la ville de Salaberry-de-Valleyfield (1968, c. 102).

Les principales modifications apportées dans ce projet de loi ont pour but de permettre à la Société du Port de Valleyfield:

1. de s'occuper de promotion industrielle et de développement économique;
2. de pouvoir acquérir et aliéner tout meuble et immeuble pour fins spécifiques de développement industriel;
3. de s'adjoindre un conseil d'administration consultatif.

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 mai 1982.

19358-23-4-0 *Le maire,*  
MARCELLE B. TRÉPANIÉ.

### Succession Pierre Victor Rougier

Avis public est, par les présentes, donné par les procureurs soussignés, que la succession Pierre Victor Rougier s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session, ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, modifiant le testament de feu Pierre Victor Rougier de même que plusieurs actes de donations entre vifs ratifiés par ledit testament afin de donner au Trust Général du Canada, fiduciaire, les pouvoirs du nouvel article 9810 du Code civil en ce qui concerne le placement des biens appartenant à autrui.

Montréal, le 25 mai 1982.

19544-24-4-0 *Les procureurs de la succession,*  
GEOFFRION, PRUD'HOMME.

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### Coopérative régionale des consommateurs de la Capitale

*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Coopérative régionale des consommateurs de la Capitale », tenue le 25 mai 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopérati-

ves et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que madame Hélène Long et MM. Yves Gignac et Raymond Bérubé soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*

19769-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

**Syndicat coopératif du pied de la côte Maskinongé**  
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat coopératif « Syndicat coopératif du pied de la côte Maskinongé », tenue le 25 mai 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les syndicats coopératifs et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Jean-Claude Paquin soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre des Institutions  
financières et Coopératives,*

19770-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

---

**Ministères — Avis concernant les**

---

**Institutions financières et Coopératives**

---

*Assurances — Loi sur les*

---

**L'Union québécoise, mutuelle d'assurance  
contre l'incendie**

*Demande de permis*

Avis est, par les présentes, donné que L'Union québécoise, mutuelle d'assurance contre l'incendie a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Biens
- Responsabilité

Le siège social est situé au 118, Radisson (c.p. 877), Trois-Rivières, QC, G9A 5J9.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 3 juin 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

*Le surintendant des assurances,*  
JACQUES M. ROY.

19688-o

---

**Transports**

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Châteauguay:

Dans la municipalité de Sainte-Catherine, ville:  
Région 6-2, district 67

Le boulevard Marie-Victorin, de son intersection avec la route 132 en direction nord-est jusqu'à la limite de la ville de Delson, sur une longueur approximative de 4 260 mètres.

Québec, le 25 mai 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19712-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1982, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière, paroisse:  
Région 3-1, district 11

Une section de la route 138, vis-à-vis les lots 618 à 614 et 627 à 623, sur une longueur approximative de 823 mètres.

Circonscription électorale de Richmond:

Dans la municipalité de Shipton canton:  
Région 05, district 35

Une section du chemin Castle Bar, vis-à-vis les lots 13-23, 13-24, 13-9, 13-4, 13-3, 13-7 et P.-13, sur une longueur approximative de 227 mètres.

Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Fugèreville:  
Région 08, district 83

La route du 6<sup>e</sup> Rang entre les lots 44 et 45 du rang VI canton de Laverlochère, sur une longueur approximative de 1 127 mètres.

La route du 7<sup>e</sup> Rang entre les lots 6 et 7 du rang VII, canton de Baby, sur une longueur approximative de 1 610 mètres.

Québec, le 25 mai 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19712-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1982, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Cap-à-l'Aigle, village:  
Région 3-1, district 11

La route McDonald, de son intersection avec le chemin de Cap-à-l'Aigle, en direction sud, vis-à-vis le lot 105, sur une longueur approximative de 160 mètres.

Dans la municipalité de Rivière-du-Gouffre:  
Région 3-1, district 11

L'ancien chemin du rang Saint-Laurent de son intersection avec l'ancienne route 15A à son intersection avec le chemin du rang Saint-Laurent, vis-à-vis les lots 306, 307 et 308, sur une longueur approximative de 872 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Firmin:  
Région 3-1, district 11

La rue Leclerc, de son intersection avec la route 138 à son intersection avec la route 138, vis-à-vis les lots blocs 1, 2, 3, 4 et 5, sur une longueur approximative de 967 mètres.

Dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière, paroisse:  
Région 3-1, district 11

La route de la Station, de son intersection avec le chemin du Bord-de-l'Eau en direction est, vis-à-vis le lot 280, sur une longueur approximative de 191 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Hilarion, paroisse:  
Région 3-1, district 11

Le chemin du 3<sup>e</sup> Rang ouest de son intersection avec la route des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rangs en direction ouest, vis-à-vis les lots 7A et 7B, sur une longueur approximative de 482 mètres.

Le raccordement à la route 15 (138) du chemin du 3<sup>e</sup> Rang ouest, vis-à-vis les lots 10 et 10A, sur une longueur approximative de 346 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Rive, village:  
Région 3-1, district 11

La route de l'Église, de son intersection avec le chemin du bas des Éboulements à son intersection avec le chemin du bas des Éboulements, vis-à-vis le lot 403, sur une longueur approximative de 514 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Urbain, paroisse:  
Région 3-1, district 11

La rue du Café (rue Champlain), de son intersection avec la route 381 en direction nord, vis-à-vis le lot 540, sur une longueur approximative de 148 mètres.

Circonscription électorale de Nelligan:

Dans la municipalité de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, paroisse:  
Région 6-3, district 65

La montée de l'Église (montée du Milieu), de son intersection avec la rue Cherrier en direction nord à son intersection avec le chemin du Bord-du-Lac, vis-à-vis les lots 41, 71, 39, 72, 128 et 129, sur une longueur approximative de 2 991 mètres.

La rue Chèvremont, de son intersection avec le boulevard Jacques-Bizard en direction ouest jusqu'à son intersection avec la montée de l'Église, vis-à-vis les lots 72, 73, 74, 75, 77, 78 et 79, sur une longueur approximative de 731 mètres.

Le boulevard Jacques-Bizard, de son intersection avec la rue Chèvremont en direction sud jusqu'aux limites de la municipalité Sainte-Geneviève ville, incluant la partie du pont sur la rivière des Prairies située à l'intérieur des limites de la municipalité, vis-à-vis le lot 79, sur une longueur approximative de 1 044 mètres.

Les chemins faisant le tour de l'Île-Bizard, soit chemin Bord-du-Lac (chemin du Lac), chemin du Tour (chemin d'en bas), chemin Cherrier (chemin du village est et ouest), boulevard Daniel-Johnson et montée Wilson (chemin d'en haut), vis-à-vis les lots 150 à 137, 136 à 115, 112, 110 à 106, 103 à 92, 89 à 84, 81 à 70, 59, 42 à 37, 34 à 4, sur une longueur approximative de 17 194 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Geneviève, ville:  
Région 6-3, district 65

Le boulevard Jacques-Bizard, de son intersection avec le boulevard Gouin, en direction nord jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard incluant la partie du pont sur la rivière des Prairies située dans les limites de la municipalité, vis-à-vis les lots P-144 et 146, sur une longueur approximative de 248 mètres.

Québec, le 25 mai 1982.

19712-0

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

**Circonscription électorale de Beauce-Nord:**

Dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce, paroisse:

Région 3-2, district 23

Une section de la route 173, vis-à-vis les lots P.-502 et P.-504, sur une longueur approximative de 213 mètres.

**Circonscription électorale de Charlevoix:**

Dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière, paroisse:

Région 3-1, district 11

Une section de la route 138, vis-à-vis les lots 660 à 679 inclusivement, sur une longueur approximative de 3 261 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Urbain, paroisse:

Région 3-1, district 11

Une section de la route 381 (ancienne 56), vis-à-vis les lots 297, 302 et 303, sur une longueur approximative de 547 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Agnès, paroisse:

Région 3-1, district 11

Une section de la route et du chemin des Calumets, vis-à-vis le lot 240, sur une longueur approximative de 91 mètres.

**Circonscription électorale de Richmond:**

Dans la municipalité de Shipton canton:

Région 05, district 35

Une section du chemin Castle Bar, vis-à-vis les lots 13-3, 13-4 et 13-5 du rang II, sur une longueur approximative de 256 mètres.

**Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue:**

Dans la municipalité d'Abitibi partie nord, territoires non organisés:

Région 08, district 84

Une section de l'ancienne route 399, vis-à-vis le lot 56 du rang I du canton de Berry, sur une longueur approximative de 76 mètres.

Dans la municipalité de Trécesson canton:

Région 08, district 84

Deux (2) sections de l'ancienne route 399, vis-à-vis le lot 56 du rang X, sur une longueur approximative de 76 mètres et vis-à-vis le lot 60 du rang X, sur une longueur approximative de 177 mètres.

**Circonscription électorale de Saint-François:**

Dans la municipalité de Compton-Station:

Région 05, district 36

Deux (2) sections de l'ancienne route 147, vis-à-vis le lot P.-28-A du rang VI du canton de Compton, sur une longueur approximative de 205 mètres et vis-à-vis les lots P.-28-A, P.-27-D du rang VI et les lots P.27-C et P.-27-F du rang V du canton de Compton, sur une longueur approximative de 501 mètres.

Québec, le 25 mai 1982.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

19712-o

---

## Proclamation(s)

---

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Grande-Rivière, district électoral de Gaspé, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé, pour une partie du cadastre de la municipalité de Grande-Rivière à l'endroit des lots 342 à 415, 2<sup>e</sup> concession, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Gaspé ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle de Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier créancier ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 26 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1267-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé pour une partie du cadastre de la municipalité de Grande-Rivière à l'endroit des lots 342 à 415, 2<sup>e</sup> concession, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 13 avril 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;
2. le 22 avril 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;
3. le 19 avril 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est

publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 mai 1982.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506

Folio: 120

19640-25-2-o

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement  
du Québec

#### Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Hamilton, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 95 à 121, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de

renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

**RAPPEL:**

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 26 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1266-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 95 à 121, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 13 avril 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 22 avril 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 26 avril 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 mai 1982.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506  
Folio: 119

19641-25-2-o

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA PRESQU'ÎLE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 64 et 74 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), telle que modifiée par les articles 8 et 15 de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1978, c. 72), il a accordé des lettres patentes, en date du 28 mai 1982, instituant un établissement public sous le nom de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA PRESQU'ÎLE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est « Centre local de services communautaires ».

Le siège social de l'établissement sera à Dorion, dans le district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19688-o

1857-9920

## Société d'habitation du Québec — Loi sur la

### P paroisse de L'Assomption

*Fin du programme de rénovation*

Avis est donné que la Société d'habitation du Québec a, par sa résolution numéro 154-82 du 24 février 1982, recommandé au Gouvernement du Québec de déclarer que la partie du territoire de la paroisse de L'Assomption appelée « Le Petit Pacifique » qui a fait l'objet d'un programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil 2858 du 29 juillet 1970, ne soit plus considérée comme zone de rénovation.

Le Gouvernement du Québec a entériné cette recommandation par son Décret numéro 706-82 du 24 mars 1982 et le territoire ci-dessus mentionné est déclaré n'être plus une zone de rénovation.

L'Assomption, le 8 juin 1982,

*Le secrétaire-trésorier,*  
JEAN-DENIS SAVOIE.

19779-o

**Office municipal d'habitation de Laurier-Station**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 20 avril 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Émile Nault, homme d'affaires, 200, rue de la Station, Laurier-Station, QC, monsieur Réjean Tousignant, secrétaire-trésorier, 164, rue de la Station, Laurier-Station, QC, monsieur André Lapointe, homme d'affaires, 160, boulevard Laurier, Laurier-Station, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Laurier-Station, dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19702-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation de Saint-Hubert (Rivière-du-Loup)**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 avril 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Sylvio Dumont, cordonnier, Saint-Hubert (Rivière-du-Loup), QC, monsieur René Malenfant, gérant, Saint-Hubert (Rivière-du-Loup), QC, monsieur Louis-Philippe Thériault, journalier, Saint-Hubert (Rivière-du-Loup), QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Hubert, dans le district judiciaire de Rimouski.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19703-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 20 avril 1982, constituant en corporation sans but lucratif: mon-

sieur Roger Landry, administrateur, 509, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, QC, monsieur Marcel Longtin, entrepreneur, 550, 20<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, QC, monsieur Maurice Ju-neau, secrétaire-trésorier adjoint, 188, boulevard Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19704-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.***Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 26 avril 1982, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,  
*Le secrétaire,*

19705-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

---

**Soumissions — Demandes de**

---

**Ville de Brossard**  
(Laprairie)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Brossard » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 441 000 \$ d'obligations de la ville de Brossard datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année. Les soumissions

devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 12 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (Télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 1 441 000 \$

Année	Capital
2 août 1983 .....	73 000 \$
2 août 1984 .....	75 000
2 août 1985 .....	83 000
2 août 1986 .....	89 000
2 août 1987 .....	93 000
2 août 1987 .....	1 028 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Brossard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 441 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 12 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 juillet 1982 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 3275, boulevard Lapinière, ville de Brossard, comté de Laprairie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Brossard, comté de Laprairie, le 14 juin 1982.

Le greffier,  
MADAME MARIE-PAULE DAoust.

Hôtel de ville  
3275, boulevard Lapinière  
ville de Brossard  
comté de Laprairie, QC, J4Z 2B4  
téléphone: 676-0201, code 514 19750-0

### Municipalité de Les Méchins (Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Les Méchins » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 272 000 \$ d'obligations de la municipalité de Les Méchins datées du 9 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 9 février et 9 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 12 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 août 1982.

Tableau d'amortissement — 272 000 \$

Année	Capital
9 août 1983 .....	12 000 \$
9 août 1984 .....	14 000
9 août 1985 .....	17 000
9 août 1986 .....	19 000
9 août 1987 .....	23 000
9 août 1987 .....	187 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Les Méchins s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 97 — 272 000 \$ consolidation de déficit au 31 décembre 1982.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 12 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 juillet 1982 à 20 h, à la salle de l'Aséas, CLSC, municipalité de Les Méchins, comté de Matane, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Les Méchins, comté de Matane, le 15 juin 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
ROY L'ITALIEN.

Bureau municipal  
municipalité de Les Méchins  
comté de Matane, QC, G0J 1T0  
téléphone: 729-3952, code 418

19796-o

### Régie des services d'eau de Varennes

(Siège social: 1870, boul. Marie-Victorin, ville de Varennes, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Normand Massicotte, secrétaire, au siège social de la Régie des services d'eau de Varennes, 1870, Marie-Victorin, ville de Varennes, QC, jusqu'à 11 h, le jeudi 15 juillet 1982 et l'adjudication se fera à 20 h 30, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 2 385 000 \$ d'obligations de la Régie des services d'eau de Varennes datées du 2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un

taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 2 385 000 \$

Année	Capital
2 août 1983 .....	55 000 \$
2 août 1984 .....	66 000
2 août 1985 .....	76 000
2 août 1985 .....	1 054 000 (à renouveler)
2 août 1987 .....	1 134 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Régie des services d'eau de Varennes s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1 — 885 000 \$ (2<sup>e</sup> tranche) acquisition de l'usine de filtration; 2 — 500 000 \$ (3<sup>e</sup> tranche) agrandissement de l'usine de filtration; 3 — 1 000 000 \$ (1<sup>re</sup> tranche) conduite d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie.

Les soumissions seront ouvertes à 11 h, le jeudi 15 juillet 1982, au siège social de la Régie des services d'eau de Varennes, 1870, Marie-Victorin, ville de Varennes, QC, et seront considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h 30, le même jour, au même endroit.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Varennes, le 14 juin 1982.

*Le secrétaire,*  
NORMAND MASSICOTTE.

Siège social de la Régie des services d'eau de Varennes  
1870, Marie-Victorin  
ville de Varennes, QC, J0L 2P0  
téléphone: 652-2052, code 514

19751-0

### Paroisse de Saint-Louis-de-France (Champlain)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-France » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 445 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-France datées du 9 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 9 février et 9 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 13 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 août 1982.

Tableau d'amortissement — 445 000 \$

Année	Capital
9 août 1983 .....	5 000 \$
9 août 1984 .....	6 000
9 août 1985 .....	7 000
9 août 1986 .....	8 000
9 août 1987 .....	9 000
9 août 1987 .....	410 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire Saint-Louis-de-France, paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, QC.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 171 — 90 000 \$; 180 — 6 200 \$ aqueduc; 184 — 19 600 \$; 188 — 1 500 \$ hon. professionnels; 189 — 114 200 \$; 190 — 153 000 \$ aqueduc, égouts; 191 — 4 500 \$ ouverture et mise en forme d'un chemin municipal; 194 — 30 000 \$; 195 — 20 000 \$ aqueduc; 202 — 6 000 \$ pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 13 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 13 juillet 1982 à 19 h 30, au bureau municipal, 805, boulevard Saint-Jean ouest, paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, le 15 juin 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*  
GILLES TOUPIN.

Bureau municipal  
805, boulevard Saint-Jean-ouest  
Paroisse de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain, QC, G8T 1A2  
téléphone: 374-6550, code 819 19797-0

### Ville de Tracy (Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Tracy » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 192 000 \$ d'obligations de la ville de Tracy datées du

2 août 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 2 février et 2 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 13 juillet 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 août 1982.

Tableau d'amortissement — 1 192 000 \$

Année	Capital
2 août 1983 .....	46 000 \$
2 août 1984 .....	49 000
2 août 1985 .....	55 000
2 août 1985 .....	591 000 (à renouveler)
2 août 1987 .....	451 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Tracy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 août 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 320 — 11 100 \$; 324 — 157,400 \$; 337 — 22 500 \$; 342 — 213 000 \$ renouvellements d'emprunt; 466-1-80(466-2-81) — 1000 \$ achat de terrains et construction de trottoirs; 487-81 — 115 200 \$ réparation piscine et centre culturel; 491-81 138 000 \$ réfection des services d'aq., égouts, voirie; 494-81 — 17 000 \$ éclairage du terrain de balle-molle; 499-81 — 66 800 \$ construction d'un bâtiment de service; 505-82 — 117 000 \$; 506-82 — 307 000 \$ aque-

duc, égouts, voirie; 507-82 — 26 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 13 juillet 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 13 juillet 1982 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 3025, boulevard de la Mairie, ville de Tracy, comté de Richelieu, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Tracy, comté de Richelieu, le 16 juin 1982.

*Le greffier,*  
LAVAL TARDIF.

Hôtel de ville  
3025, boulevard de la Mairie  
ville de Tracy  
comté de Richelieu, QC, J3R 1C2  
téléphone: 742-5671, code 514 19798-0

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA CHEVROTIÈRE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 21 mai 1976, il a autorisé le changement de nom de « LE SYNDICAT DE L'U.C.C. DE DESCHAMBAULT », dont la constitution a été autorisée le 18 mai 1946, avec siège social situé à Deschambault, en celui de « LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA CHEVROTIÈRE », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40).

*Le directeur,*  
HUBERT GAUDRY.  
1458-7158

19740-0

## Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Beauharnois

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-05-000625-81

760-18-000025-826

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VALLEYFIELD, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 175, rue Victoria, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre VENTILATION CHARETTE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 546, rue Jeanne-Mance, Valleyfield, district de Beauharnois, et ROBERT CHARETTE, commerçant, résidant et domicilié au 572, rue Armand-Frappier, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-28) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois.

Avec bâtisses dessus érigées et notamment une maison portant le numéro 572 de la rue Armand-Frappier en ladite cité de Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 6 672,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis à Beau-

harnois, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 1<sup>er</sup> juin 1982.

19706-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-05-000625-81

760-18-000025-826

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VALLEYFIELD, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 175, rue Victoria, Valleyfield, district de Beauharnois partie demanderesse, contre VENTILATION CHARETTE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 546, rue Jeanne-Mance, Valleyfield, district de Beauharnois, et ROBERT CHARETTE, commerçant, résidant et domicilié au 572, rue Armand-Frappier, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, connu comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois; mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur, formant ainsi une superficie d'environ cinq mille cinq cent vingt-cinq pieds carrés (5 525 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises plus ou moins; et borné à l'est par la rue Jeanne-Mance, au sud, à l'ouest et au nord par d'autres partie dudit lot 255 dudit cadastre.

Le coin nord-est de cette partie du lot est situé à quatre-vingt-cinq (85 pi) de la ligne de division des lots 255 et 256 dudit cadastre, cette distance étant mesurée le long de la rue Jeanne-Mance.

Avec bâtisses dessus érigées et notamment un immeuble portant le numéro 546 de la rue Jeanne-Mance en la cité de Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 4 420,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1982 à NEUF heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 1<sup>er</sup> juin 1982. 19707-0

## Chicoutimi

### *Fieri Facias*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Chicoutimi  
C.S.C. 150-05-000196-82  
S. 150-18-000024-82

**SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Ottawa et un bureau à Chicoutimi, demanderesse, contre RÉGINALD DUFOUR, domicilié et résidant au 384, rue Deschênes, Jonquière, secteur Arvida, district de Chicoutimi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, boulevard des Saguenéens, Chicoutimi, district de Chicoutimi, mis en cause.

« Tout ce lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida comme étant la subdivision cent cinquante-huit du lot originaire douze (12-158) et contenant en superficie environ 8 523 pieds carrés.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant les dispositions de l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, est fixé à 13 257,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326 des Saguenéens, Chicoutimi, le QUATRIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chicoutimi, le 27 mai 1982. 19708-0

## Drummond

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000031-923  
405-18-000028-82

**LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 228, rue Hériot, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre AGRO MÉDIC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Saint-Félix-de-Kingsey, QC, défenderesse, et RAYMOND FONTAINE, Saint-Félix-de-Kingsey, et JEAN-CLAUDE VACHON, 690, rue des Rosiers, Saint-Elzéar, comté de Beauce, et MAURICE FONTAINE, Saint-Félix-de-Kingsey, et JULES FAVRE, 110, rue Sacré-Coeur, appartement 207, Longueuil, QC, et SIMON ARCHAMBAULT, 43, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un terrain de forme irrégulière, situé à Saint-Félix-de-Kingsey, comté de Drummond, connu aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Sixième Rang du canton de Kingsey, comme faisant partie du lot douze O (ptie 12 O);

Lequel terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 12 O (rue projetée — Ronaldo Lebel) et par une autre partie du lot 12 O (Ronaldo Lebel) vers le sud-est par d'autres parties du lot 12 O (partie Ronaldo Lebel et partie Ovila Lebel), vers le sud-ouest par d'autres parties du lot 12 O (partie Claude Girardin et partie Ovila Lebel) et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 12 O (Ronaldo Lebel).

Le terrain mesurant quarante-deux mètres et vingt-neuf centièmes de mètre (42,29 m) et dix-huit mètres et vingt-trois centièmes de mètre (18,23 m) dans ses lignes nord-est; trente-sept mètres et onze centièmes de mètre (37,11 m), soixante-quatre mètres et quarante-huit centièmes de mètre (64,48 m) et vingt-cinq mètres et quatre-vingts centièmes de mètre (25,80 m) dans ses lignes sud-est, vingt et un mètres et quarante-trois centièmes de mètre (21,43 m) et trente-neuf mètres et

quatre-vingt-neuf centièmes de mètre (39,89 m) dans ses lignes sud-ouest et cent vingt-trois mètres et quatre-vingt-trois centièmes de mètre (123,83 m) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie six mille quatre cent douze mètres carrés et six dixièmes (6 412,6 m<sup>2</sup>);

La ligne nord-est, mesurant quarante-deux mètres et vingt-neuf centièmes de mètre (42,29 m), est située et parallèle à six mètres et dix-neuf centièmes de mètre (6,19 m) de la ligne des lots 12 O et 12 Q et le point de rencontre des lignes sud-ouest et sud-est et arrivant à la propriété de Claude Girardin est situé à environ cinquante-trois mètres et vingt-cinq centièmes de mètre (53,25 m) de la ligne nord-ouest des lots 12 P et 12 O; »

« Un immeuble, situé dans la même municipalité, connu et désigné comme étant une partie du lot douze O (ptie 12 O) dans le Sixième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond.

Lequel terrain mesure dans sa ligne nord-est treize mètres et soixante-douze centièmes de mètre (13,72 m), dans sa ligne sud-est cinq mètres et soixante-quatre centièmes de mètre (5,64 m), dans une ligne sud vingt-trois mètres et cinquante-deux centièmes de mètre (23,52 m) et dans sa ligne nord-ouest vingt-quatre mètres et cinquante-deux centièmes de mètre (24,52 m) et est borné au nord-est par une partie du lot 12 O (Agro Médic Inc., acquise de Ronaldo Lebel), du côté sud-est par une partie du lot 12 O (Claude Girardin), dans sa ligne sud par une partie du lot 12 O (Ovila Lebel) et du côté nord-ouest par une partie du lot 12 O (Agro Médic Inc., acquise de Ronaldo Lebel);

Sujet ledit immeuble à un droit de passage, tel que créé dans l'acte enregistré sous le numéro 152 510, avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 21 700,28 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-

Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 8 juin 1982.

19709-0

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000165-829  
405-18-000029-82

**L**A BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES LEFEBVRE, résidant au 220, rue Lorraine, Saint-Nicéphore, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front sur la rue Lorraine en la municipalité de Saint-Nicéphore, comté de Drummond, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, sous le numéro vingt et un de la subdivision du lot numéro deux cent trente (230-21, Wickham).

Avec bâtisse dessus construite, portant la désignation d'immeuble 220, rue Lorraine, Saint-Nicéphore, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 8 850,28 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 8 juin 1982.

19710-0

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Drummond  
 (District de Québec)  
 Nos 200-05-004497-819  
 405-18-000023-82

**T**RUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1091, chemin Saint-Louis, Sillery, QC, partie demanderesse, contre TRANSFORMATION R.B. LTÉE., corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Drummondville et un bureau au 550, route 139, Saint-Nicéphore, QC, partie défenderesse, et YVES GUAY, syndic, ayant son bureau au 108, rue Wellington nord, local 300, Sherbrooke, QC, GIR 5B8, en sa qualité de syndic à la faillite de Transformation R.B. Ltée., mis en cause.

« a) Un emplacement ayant front sur la route numéro 139, en la municipalité de Saint-Nicéphore, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quinze de la subdivision du lot originaire numéro deux cent vingt-quatre (224-ptie 15) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, mesurant ladite partie, quatre cents pieds (400 pi) de largeur sur une profondeur de quatre cent soixante-dix pieds (470 pi), et bornée comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public (route 139), à l'arrière, au nord-ouest, par partie du lot originaire numéro 224, d'un côté, au nord-est, par le résidu du lot 224-15, et de l'autre côté, au sud-ouest, par l'autre partie du lot originaire numéro 224. Toutes les mesures sont anglaises et plus ou moins et tous les lots de référence sont dudit canton de Wickham.

Avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro 550 de ladite route 139, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble;

b) Un pont roulant de six (6) tonnes.

La mise à prix est fixée à 88 605,75 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph,

Drummondville, QC, le JEUDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Drummondville, le 8 juin 1982.

19711-0

## Hauterive

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Hauterive  
 No 655-05-000005-827  
 S. 655-18-000015-827

**L**ES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE, demanderesse, contre PHILIPPE AUCLAIR, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot huit, rang de la Rivière-aux-Outardes, (ptie lot 8, rg Rivière-aux-Outardes) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Manicouagan.

Lequel terrain peut être plus précisément décrit ainsi qu'il suit: de forme rectangulaire, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur et borné comme suit: au sud, à deux cents pieds (200 pi) de la ligne séparative des lots huit et neuf, rang de la Rivière-aux-Outardes, canton de Manicouagan, à l'ouest par le chemin public, au nord et à l'est par une partie du lot huit (ptie lot 8), rang de la Rivière-aux-Outardes, canton de Manicouagan, la propriété de monsieur Réjean Harel et représentants. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf à distraire la partie expropriée par le ministère des Transports (Voirie), le tout plus particulièrement décrit comme suit:

Cette partie du lot 8, de figure irrégulière est bornée et décrite comme suit: vers l'ouest par la route de Pointe-aux-Outardes actuelle, mesurant le long de cette limite soixante-dix-neuf pieds (79 pi); vers le nord par une autre partie du lot 8, mesurant le long de cette limite onze pieds et soixante et un centièmes (11,61 pi); vers l'est par une partie du lot 8, mesurant le long de cette limite neuf pieds et cinquante-deux centièmes (9,52 pi) sur une droite et soixante-neuf pieds et soixante-quinze centièmes (69,75 pi) sur une courbe; vers le sud par une partie du lot 8 mesurant le long de cette limite treize pieds et vingt-quatre centièmes (13,24 pi). Superficie: 948 pi<sup>2</sup> ou 0,022 acre. »

La mise à prix est fixée à 2 448,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI TROISIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Baie-Comeau, le 16 juin 1982.

19780-0

## Joliette

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000922-818

**BANQUE DE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 32, place Bourget sud à Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre **GUY HOULE**, **MAURICE JOLY**, tous deux faisant affaires sous les nom et raison sociale de « Houle & Joly Enrg. » au 4060, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Joliette, mis en cause.

Un emplacement situé dans la municipalité du village de Saint-Félix-de-Valois, connu et désigné comme étant composé comme suit:

1. D'une partie du lot numéro trente (P. 30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, division d'enregistrement de Joliette, mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur en front par trente-huit pieds (38 pi) de largeur en arrière et cent vingt pieds (120 pi) de profondeur de l'autre côté au nord-ouest, par cent pieds (100 pi) de profondeur de l'autre côté au sud-est et borné comme suit: en front, au sud-ouest, par le chemin public (rue Principale), en arrière, au nord-est, à l'immeuble ci-après décrit en quatrième lieu et l'immeuble ci-après en troisième lieu, d'un côté, au nord-ouest, à celui de Dame Rose-Eva

Dugas Comtois, et de l'autre côté, au sud-est, à l'immeuble ci-après décrit en second lieu.

2. D'une partie dudit lot numéro trente (P. 30) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante et un pieds (61 pi) de largeur en front, par quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur en arrière, et des profondeurs de deux cent quarante-six pieds (246 pi) d'un côté, au nord-ouest, par deux cent dix-neuf pieds (219 pi) de l'autre côté, au sud-est, et bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest, par le chemin public (rue Principale), en arrière, vers le nord-est, par l'emplacement de M. Avila Laporte ou représentants, d'un côté, au nord-ouest, par l'emplacement ci-dessus décrit en premier lieu, et de l'autre côté, au sud-est, par l'emplacement de M. Marcel Rose, toutes parties dudit lot numéro 30.

3. D'une autre partie dudit lot numéro trente (P. 30) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur par deux cent deux pieds et demi (202,5 pi) de profondeur et bornée comme suit: en front, au sud-ouest, par l'emplacement ci-dessus décrit en premier lieu, en arrière, au nord-est, au terrain de M. Gaston Lambert ou représentants, d'un côté, au nord-ouest, aux terrains de M. Jules Geoffroy ou représentants et celui en quatrième lieu décrit, et de l'autre côté, au sud-est, à celui d'Avila Laporte ou représentants; toutes parties dudit lot numéro 30.

4. D'une partie du lot numéro trente (P. 30) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant environ cinquante-quatre pieds (54 pi) de largeur par cent neuf pieds (109 pi) de profondeur, et bornée comme suit: en front, au sud-ouest, par le terrain de dame Rose-Éva Dugas Comtois, en arrière, au nord-est, par le terrain de M. Jules Geoffroy ou représentants, d'un côté, au nord-ouest, à celui de M. René Tellier ou représentants, et de l'autre côté, au sud-est, par le terrain en troisième lieu décrit, toutes parties dudit lot numéro 30.

Avec toutes les bâtisses ci-dessus érigées, circonstances et dépendances, portant les numéros 4060 et 4062, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 13 075 00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 77).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le JEUDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 9 juin 1982.

19721-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 500-05-012791-800

**SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU CRÉDIT FONCIER**, corporation dûment constituée en vertu des lois du Québec (autrefois connue sous le nom de Crédit Foncier Franco Canadien et dont la dénomination sociale a été changée, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, par le chapitre 105 des lois de 1979 (Québec) et par la Loi privée numéro 261 (Québec) sanctionnée le 18 juin 1980), ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques à Montréal, partie demanderesse, contre RAYMOND TROTTIER, domicilié et résidant au 1124, Vénus, Lachenaie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Lot partie 256-426 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

De figure irrégulière: borné vers le nord par une partie du lot 256-426, vers le nord-est par une partie du lot 256-239 (rue Lapointe), vers le sud-est par une partie du lot 256-427, vers le sud par une partie du lot 256-426 et vers le nord-ouest par une partie du lot 256-425.

Mesurant quinze pieds et dix centièmes de pied (15,10 pi) dans sa ligne nord, trente-neuf pieds et treize centièmes de pied (39,13 pi) le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50,0 pi) de rayon dans sa ligne nord-est, cinquante-neuf centièmes de pied (0,59 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (84,35 pi) dans sa ligne sud, et quarante et un pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (41,84 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie neuf cent neuf pieds carrés (909,0 pi<sup>2</sup>).

Avec toute servitude apparente ou non et en particulier celle en faveur de la ville de Lachenaie. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire

devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 143,50 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval à L'Assomption, le LUNDI VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 10 juin 1982.

19752-0

---

## Labelle

---

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Labelle  
C.S.L. 560-05-000029-81  
S. 216

**BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE**, corps politique légalement constitué, ayant un bureau à Mont-Laurier, demanderesse, contre ROBERT BÉLANGER, marchand, domicilié au 541, rue Laviolette à Mont-Laurier, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

1. Un emplacement situé dans la municipalité de Desruisseaux, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-sept, rang Treize (57, ptie, rg 13) au cadastre officiel du canton de Robertson.

Cet emplacement présentement hypothéqué, dont les mesures sont déterminées, est borné vers le nord par la route 117, en arrière vers le sud par une partie dudit lot cinquante-sept (57), desdits rang et canton, étant la propriété de M. Léo Morissette ou représentants légaux, d'un côté vers l'ouest par une partie du lot cinquante-six (56), desdits rang et canton, et de l'autre côté vers l'est par une autre partie dudit lot cinquante-sept (57), desdits rang et canton, étant la propriété du présent emprunteur, et étant plus particulièrement une lisière de terrain servant de terrain de camping.

2. Un immeuble situé dans la municipalité de Desruisseaux, comté de Labelle, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-six rang Treize (56, rg 13) au cadastre officiel du canton de Robertson.

À distraire cependant dudit lot 56, rg 13, canton de Robertson, l'emplacement vendu par le présent emprunteur à Gerry Bisson Entreprises Limited intervenu devant le notaire Pierre Jacob, le deux septembre mil neuf cent soixante-seize (1976) et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 116534.

Tel que ledit immeuble décrit aux termes des paragraphes 1 et 2 se trouve actuellement avec toutes bâtisses y érigées et sans restreindre la généralité de ce qui précède avec une maison mobile de marque Monticello, année 1970, mesurant 60 pi × 12 pi.

La mise à prix est fixée à 13 428,53 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif,*  
RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 8 juin 1982.

19715-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Labelle  
No C.S.L. 560-05-00063-828  
S. 225

**B**ANQUE DE MONTRÉAL, 536, rue de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, QC, partie demanderesse, contre CÉCILE PAPINEAU TREMBLAY, en sa qualité de seule héritière de feu Léo Tremblay, R.R. no 3 à Mont-Laurier, district de Labelle, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans la municipalité de Mont-Laurier, comté de Labelle, QC, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-quatre, rang Quatre (24, ptie, rg 4) au cadastre officiel du canton de Campbell.

Cet immeuble présentement hypothéqué, de figure quadrangulaire et irrégulière, mesure, en mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-ouest, une dimension indéterminée, le long de la route Nationale qui le borne de ce côté; une dimension aussi indéterminée vers le sud-est où il est borné par la vieille route Nationale; vingt-trois pieds (23 pi) plus ou moins le long d'un chemin de jonction entre les deux (2) routes où il est borné par partie de ce même susdit lot vers le nord-est, et quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) plus ou moins vers le sud-ouest où il est borné par le reste du même susdit lot vingt-quatre (24) desdits rang et canton, appartenant à Ernest Papineau ou représentants légaux.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison d'habitation y érigée, circonstances et dépendances, et avec toutes servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à un droit de passage consenti aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 52009.

Le débiteur déclare qu'il y a une distance constante de cent cinquante pieds (150 pi) entre la limite nord-est de ce terrain, celle de vingt-trois pieds (23 pi) et la limite sud-ouest, celle de quatre-vingt-neuf pieds (89 pi). »

La mise à prix est fixée à 8 852,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC, le DOUZIÈME jour d'AOÛT 1982 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif,*  
RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 10 juin 1982.

19771-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Labelle  
 No C.S.L. 560-05-000063-828  
 S. 224

**B**ANQUE DE MONTRÉAL, 536, rue de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, QC, partie demanderesse, contre PIERRE RANGER, « Plomberie Mont-Laurier Enr. », R.R. no 3 à Mont-Laurier, district de Labelle, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans la municipalité de Mont-Laurier, comté de Labelle, QC, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-deux A, rang Quatre (22A, ptie, rg 4), au cadastre officiel du canton de Campbell.

Cet immeuble présentement hypothéqué, mesure deux cents pieds (200 pi) sur chacun de ses quatre (4) côtés. Cet immeuble présentement hypothéqué, est borné vers le sud-est par la route 117, en arrière vers le nord-ouest et des deux (2) côtés vers le sud-ouest et le nord-est par une autre partie dudit lot vingt-deux A (22A), desdits rang et canton, étant la propriété de M. André Papineau ou représentants légaux.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances ».

La mise à prix est fixée à 8 736,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le DOUZIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif,*  
 RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Mont-Laurier, le 10 juin 1982.

19772-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Labelle  
 No C.S.L. 560-05-000046-82  
 S. 222

**C**AISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MONT-LAURIER, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 515, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC, partie demanderesse, contre LES INDUSTRIES R. LÉPINE INC., Lac-du-Cerf, QC, et KARINE GRULKE FRIESINGER, Lac-du-Cerf, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un emplacement de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot 20 (ptie 20), dans le rang Cinq (rg V), au cadastre officiel du canton de Décarie, mesurant quatre cent soixante-quinze pieds (475 pi) de largeur en front par une profondeur de six cents pieds (600 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et borné en front vers le sud-ouest par un chemin public, d'un côté vers le nord-ouest par la ligne divisoire séparant les lots dix-neuf et vingt, dits rang et canton, en arrière vers le nord-est et d'un côté vers le sud-est par partie du susdit lot, dits rang et canton.

À distraire cependant dudit emplacement la partie vendue par le garant hypothécaire à Raymond L'Allier, suivant acte passé devant le notaire Robert Lavigne le 8 mai 1980, et enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 138967, ladite partie étant connue aujourd'hui comme étant le lot 20-1, rang Cinq, canton de Décarie. »

La mise à prix est fixée à 754,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1982 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif,*  
 RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Mont-Laurier, le 10 juin 1982.

19753-o

**Mingan**

*Fieri Facias de Bonis et de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour municipale — District de Mingan  
No C.M.C.2604  
S. 650-18-0000006-829

**CITÉ DES SEPT-ÎLES**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, rue Dequen, district de Mingan, demanderesse, contre VICTOR GAGNON, domicilié et résidant au 44, rue Elzéard à Luceville, comté de Rimouski, QC, défendeur.

**Description:**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cinq cent quatorze (514) du canton de Letellier, rang Deux (2), village de Sept-Îles; aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 18 340,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,12.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Sept-Îles, le 8 juin 1982.

*L'officier du shérif,*  
JEAN TRUCHON.

TRUCHON & TRUCHON, *huissiers*  
106, Napoléon, local 303  
Sept-Îles, QC  
Tél.: 962-4966

19716-0

**Montréal**

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-002353-827

**BANQUE NATIONALE DU CANADA** et FIDUCIE, PRÊT ET REVENU, demanderesse, contre PERRAS, FAFARD, GAGNON INC., ès qualités de syndic à la faillite de Construction Domino Ltée, débiteur-failli, et DAME FERNANDE CÔTÉ et EDDI BIAN-

CHI, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Bellerose, dans le quartier Vimont de ville de Laval, composé d'une partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent vingt-sept (ptie 327) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro trois cent vingt-neuf; vers le sud-est par les lots numéros six cent quarante-six et six cent quarante-huit, tous deux des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro trois cent vingt-sept; vers le nord-ouest par le boulevard Bellerose et par une partie du lot numéro trois cent vingt-sept; mesurant dans sa ligne nord-est, huit cent soixante-dix-sept pieds et six dixièmes de pied (877,6 pi) le long de la ligne de division des lots numéros trois cent vingt-sept et trois cent vingt-neuf; dans sa ligne sud-est, quatre cent trente-cinq pieds et un dixième de pied (435,1 pi); dans sa ligne sud-ouest, cinq cent deux pieds et quatre vingt-six centièmes de pied (502,86 pi); dans sa ligne nord-ouest, successivement, deux cent vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (229,7 pi), puis, quarante-deux pieds et deux dixièmes de pied (42,2 pi), puis, seize pieds et un centième de pied (16,01 pi) le long de trois (3) segments, le long du boulevard Bellerose jusqu'à une petite parcelle qui est une réserve; dans sa ligne nord-est, vingt pieds et vingt-deux centièmes de pied (20,22 pi); dans sa ligne nord-ouest, trente-six pieds et cinq dixièmes de pied (36,5 pi), en arrière de la réserve; dans sa ligne sud-est, vingt-huit pieds et soixante-six centièmes de pied (28,66 pi), le long de la réserve; dans une autre ligne nord-ouest, deux cent douze pieds et quarante-quatre centièmes de pied (212,44 pi), le long du chemin pour atteindre la ligne du lot numéro trois cent vingt-neuf; et contenant en superficie, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-huit pieds carrés (299 428 pi<sup>2</sup>). Toutes les mesures ci-dessus sont de la mesure anglaise plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

Le tout tel que montré sur un plan et décrit dans une description technique préparés par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du dix-huit septembre mil neuf cent soixante-quinze (1975).

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Ledit immeuble apparaît toujours au certificat de recherches comme étant la propriété de la défenderesse Construction Domino Ltée.

La mise à prix est fixée à 47 178,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Sur la tête de dame Fernande Côté :

« Un emplacement ayant front sur la rue Boisvert, dans le quartier Vimont, à ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-deux de la subdivision du lot originaire numéro six cent cinquante-huit (658-32) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 1635 de la rue Boisvert.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve. »

Ledit immeuble apparaît toujours au certificat de recherches comme étant la propriété de la défenderesse dame Fernande Côté.

La mise à prix est fixée à 17 977,38 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 7 juin 1982. 19784-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-003021-829

**L**A CAISSE POPULAIRE DE LA MAISON DE RADIO-CANADA, demanderesse, contre MADEMOI-

SELLE ANITA ANGLSPERGER, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Berri, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot quatre cent vingt-deux (422) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, mesurant selon le cadastre, vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix-neuf pieds et cinq pouces (99 pi 5 po) de profondeur, et selon les titres, vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix-neuf pieds (99,0 pi) de profondeur. Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse y érigée portant les numéros 1057 et 1059 dite rue Berri, dont partie du mur nord-ouest est mitoyen. Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve ». vc ».

La mise à prix est fixée à 16 317,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 juin 1982. 19785-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-003108-824

**C**OMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, demanderesse, contre ANDRÉ SEERS, défendeur, et DAME PIERRETTE DECELLES-SEERS, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble du défendeur André Seers :

« Un immeuble sis en la ville de Saint-Hubert, rue Hémard, composé de :

1. Une partie du lot de terre désigné sous le numéro sept cent vingt-six de la subdivision officielle du lot

originaire numéro cent trente-six (136-ptie 726) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, de figure rectangulaire, contenant vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, tenant en front, au sud-ouest, à ladite rue Hémard, en arrière au nord-est, au lot numéro 136-726-1 dudit cadastre, d'un côté, au sud-est, à la partie ci-après décrite du lot numéro 136-727 dudit cadastre, et de l'autre côté, au nord-ouest, à une partie du lot numéro 136-725 dudit cadastre.

2. Une partie du lot de terre désigné sous le numéro sept cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-six (136-ptie 727) audit cadastre, de figure rectangulaire, contenant vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, tenant en front, au sud-ouest, à ladite rue Hémard, en arrière, au nord-est, au lot numéro 136-727-1 dudit cadastre, d'un côté, au sud-est, à la partie ci-après décrite du lot numéro 136-728 dudit cadastre, et de l'autre côté, au nord-ouest, à la partie ci-dessus décrite dudit lot numéro 136-726.

3. Une partie du lot de terre désigné sous le numéro sept cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-six (136-ptie 728) audit cadastre, de figure rectangulaire, contenant vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, tenant en front, au sud-ouest, à ladite rue Hémard, en arrière, au nord-est, au lot numéro 136-728-1 dudit cadastre, d'un côté, au sud-est, à la partie ci-après décrite du lot numéro 136-729 dudit cadastre, et de l'autre côté, au nord-ouest, à la partie ci-dessus décrite dudit lot numéro 136-727.

4. Une partie du lot de terre désigné sous le numéro sept cent vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-six (136-ptie 729) audit cadastre, de figure rectangulaire, contenant vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins. Tenant en front, au sud-ouest à ladite rue Hémard, en arrière, au nord-est, au lot numéro 136-729-1 dudit cadastre, d'un côté, au sud-est, à une partie du lot numéro 136-758 dudit cadastre (rue Paquette), et de l'autre côté, au nord-ouest, à la partie ci-dessus décrite dudit lot numéro 136-728. Avec la maison y érigée portant le numéro d'immeuble 5360 de ladite rue Hémard, circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment un avis de zonage en faveur de l'aéroport de Saint-Hubert, tel qu'il

appert d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Chambly sous le numéro 494823. »

La mise à prix est fixée à 6 898,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 juin 1982.

19786-0

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-024743-804

VILLE DE POINTE-CLAIRE, demanderesse, contre DAVID BOHBOT ET COMPAGNIE INC., défendresse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Le terrain vacant dans la ville de Pointe-Claire qui se décrit comme suit:

« Un certain emplacement situé dans la cité de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent quatre (ptie 104) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, mesurant cinq cent quatre-vingt-neuf pieds (589 pi) de largeur par cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur, contenant une superficie totale de cent six mille vingt pieds carrés (106 020 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné en front vers le sud-ouest par la rue Les Cannots connue comme étant le lot 104-110, la rue Radisson connue comme étant une partie du lot numéro 104-111 et une partie du lot numéro 104-93; en arrière vers le nord-est par une rue homologuée connue comme étant une partie du lot originaire numéro 104; sur un côté au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro 103 et de l'autre côté au sud-est par une partie du lot originaire numéro 105, tous dudit cadastre.

À distraire:

1.a) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro 104 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, mesurant trente-trois pieds (33 pi) de largeur par une longueur de cent quatre-vingts pieds (180 pi), et bornée comme suit: vers le nord par une partie du lot 103, vers le sud par le lot 104-113 et par une partie non subdivisée du lot numéro 104, vers l'ouest par le lot 104-110 et à l'est par une partie non subdivisée du lot 104;

Et à distraire:

b) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro 104 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, mesurant soixante-six pieds (66 pi) de largeur par une longueur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) et bornée comme suit: vers l'ouest par le lot 104-111 (rue Radisson), au nord par le lot 104-120 et par une partie du lot 104, à l'est et au sud par une partie non subdivisée du lot 104, au sud de la limite de ladite parcelle de terrain étant parallèle et située à une distance de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de la ligne de division entre les lots 104 et 105 dudit cadastre. Le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Et à distraire

2. Une autre partie dudit lot numéro 104 vendue à Braemar Holdings Inc. *et al.*:

Une partie non subdivisée du lot originaire numéro 104 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie non subdivisée dudit lot numéro 104 (rue homologuée projetée connue comme étant le lot 104-134 dudit cadastre), vers le sud-ouest par les lots subdivisés numéro 113-120 inclusivement dudit lot originaire numéro 104, vers le sud-est par une rue projetée connue comme étant le lot 104-124 et vers le nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 104 (rue homologuée projetée connue comme étant le lot 104-133 dudit cadastre) tous desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre cents pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest et quatre-vingt-dix pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

Et à distraire:

3. Les subdivisions numéros 113 à 120 du lot originaire numéro 104 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, pour une superficie totale de 30 000 pieds carrés, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 4 154,38 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 7 juin 1982.

19787-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016239-756

**D**AAME IDA WEINSTEIN, demanderesse, contre DAVID WEINSTEIN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« La moitié indivise d'un immeuble ayant front sur la rue Cartier, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision du lot numéro cent vingt-deux du lot originaire numéro deux cent dix (210-122) au cadastre officiel de la côte de la Visitation.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros 6429 et 6431 de ladite rue Cartier à Montréal ».

La mise à prix est fixée à 2 761,13 \$, soit la moitié de 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de Justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 10 juin 1982.

19788-o

**Québec***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-000713-797

S. 6075

**B**ANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, QC, demanderesse, contre WILFRID NADEAU et WILFRID NADEAU INC., Saint-Louis-de-Pintendre, QC, défendeurs.

Une partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent neuf (209-2 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement de Lévis; mesurant cent cinquante pieds (150,0 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, cent pieds (100,0 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesures anglaises et sans garantie de mesures précises; bornée au sud-est par le lot 209-1-1, au nord-est par les lots 209-12 ptie, 209-11, 209-10 pties, au nord-ouest par une partie du lot 209-2 (appartenant à madame Auguste Nadeau) et au sud-ouest par l'ancienne route 23.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à quinze mille neuf cent vingt-huit dollars et cinquante centimes (15 928,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 26 juin 1982.

19799-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-002699-820

C.M.B. C 1331-81

S. 0142-82

**V**ILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre JEAN ST-CYR, domicilié et résidant au 114, Saint-Victor, Beauport, QC, défendeur.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-quatre du lot originaire soixante-huit (68-24) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 114, Saint-Victor.

La mise à prix est fixée à onze mille cinq cent seize dollars et vingt-cinq centimes (11 516,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 26 juin 1982.

19800-o

**Richelieu***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Richelieu

No 765-05-000444-81

**W**ELCO CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3225, rue Joly, Tracy, district de Richelieu, partie demanderesse, contre HAROLD WELTMAN & SON LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 80, rue Roy, Sorel, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un terrain de figure irrégulière, sis en la cité de Sorel, formé des parties des lots numéros cent quatre-vingt-dix et cent quatre-vingt-onze (ptie 190 et ptie 191) du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, et parties des lots numéros dix et deux cent quatre-vingt-sept (ptie 10 et ptie 287) du cadastre de la ville de Sorel, compris et contenu dans les limites et bornes suivantes: partant d'un point situé à la jonction de la limite sud-ouest de l'emprise actuelle de la voie des chemins de fer nationaux du Canada et de la limite nord de l'ancienne emprise de ladite voie ferrée, et marqué A sur un plan qui demeure ci-annexé; de là se dirigeant vers l'ouest en suivant la limite nord de ladite ancienne emprise de la voie des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à un point marqué B sur le susdit plan; de là tournant à angle droit vers le nord jusqu'à la rue Crébassa à un point marqué C sur le susdit plan; de là se dirigeant vers l'est d'abord, puis vers le sud-est, vers l'est, vers le nord-est, vers le nord, vers le nord-ouest, vers le sud-ouest et vers l'ouest en suivant les limites et le rond-point de la rue Crébassa en passant par les points marqués D-E-F sur le susdit plan; de là tournant à angle droit vers le nord jusqu'au point G sur le susdit plan; de là obliquant vers le nord-ouest en suivant une ligne légèrement brisée jusqu'à un point marqué H sur le susdit plan et se trouvant sur la limite sud-ouest de l'emprise actuelle de la voie ferrée des chemins de fer nationaux du Canada; de là formant un angle aigu et se dirigeant vers le sud-est en suivant la limite sud-ouest de la voie ferrée des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au point de départ marqué A sur le susdit plan; tel que ledit terrain apparaît délimité en bleu et marqué A-B-C-D-E-F-G-H-A sur le susdit plan;

Ledit emplacement étant borné comme suit:

a) La partie du lot numéro cent quatre-vingt-onze (ptie 191) du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, étant bornée au nord-est par la nouvelle emprise des chemins de fer nationaux du Canada (CNR), au nord-ouest par partie du lot numéro 190 au susdit cadastre étant décrit ci-après à l'item b, à l'ouest par la limite de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel et du cadastre de la ville de Sorel, au sud par partie du lot numéro 191 au susdit cadastre et étant l'ancienne emprise des chemins de fer, tous au susdit cadastre.

b) La partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix (ptie 190) du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, étant bornée au nord-est par la nouvelle emprise des chemins de fer nationaux du Canada (CNR), au sud par partie du lot numéro 191 ci-avant décrit à l'item a, et à l'ouest par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel et du cadastre de la ville de Sorel, tous au susdit cadastre.

c) La partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-sept (ptie 287) du cadastre de la ville de Sorel, étant bornée comme suit: au nord-est par la nouvelle emprise des chemins de fer nationaux du Canada (CNR), au sud-ouest sur une longueur de cinq cent soixante pieds (560 pi) par autre partie du lot numéro 286 et pour le résidu par partie du lot numéro 10 et au sud-est sur une longueur de cent quarante-quatre pieds par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel et du cadastre de la ville de Sorel, tous au susdit cadastre.

d) La partie du lot numéro dix (ptie 10) du cadastre de la ville de Sorel, étant bornée comme suit: au nord par partie du lot numéro 287 et décrit ci-avant à l'item c, à l'est par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel et du cadastre de la ville de Sorel, au sud par le lot 10-4 (rue) et par partie du lot numéro 10-3 (rue), au sud-ouest par autre partie du lot numéro 10 et à l'ouest par autre partie du lot numéro 10, tous au susdit cadastre.

e) Une partie du lot numéro dix (ptie 10) du cadastre de la ville de Sorel, étant bornée comme suit: vers l'est par la ligne de division du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel et du cadastre de la ville de Sorel, au sud par l'ancienne emprise du chemin de fer CNR, à l'ouest par autre partie du lot numéro 10, au nord par partie du lot numéro 10-3 (rue) et par partie du lot numéro 10-5 (rue), tous au susdit cadastre. Sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 8 192,00 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, Sorel, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 9 juin 1982.

19722-o

**Rimouski***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Rimouski  
 No 100-SH-000035-82

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1155, Dorchester ouest, Montréal, demanderesse, contre CLAUDE ALLARD, 364, avenue Dionne, Pointe-au-Père, district de Rimouski, défendeur.

Lot 19 ptie (rue privé). De figure irrégulière, borné vers le nord par un chemin public, vers le nord-est par une partie du lot 19 (devant être 19-83), vers le sud-est par une partie du lot 19 (devant être 19-85) et vers l'ouest par une partie du lot 19; mesurant cinquante pieds (50,0 pi) vers le nord, soixante-seize pieds (76,0 pi) vers l'est, quarante et un pieds et quarante-quatre centièmes (41,44 pi). Arc de cercle de quarante-cinq pieds (45,0 pi) de rayon vers le nord-est, cinquante-neuf pieds et seize centièmes (59,16 pi). Arc de cercle de quarante-cinq pieds (45,0 pi) de rayon vers l'est, trente-cinq pieds et huit dixièmes (35,8). Arc de cercle de quarante-cinq pieds (45,0 pi) de rayon et cinquante-trois pieds et huit dixièmes (53,8 pi) vers le sud-est et cent quatre-vingt-dix pieds (190,0 pi) vers l'ouest; contenant en superficie onze mille cent dix pieds carrés (11 110 pi<sup>2</sup>).

La mise à prix est fixée à 785,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 RAYMOND GALLANT.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Rimouski, le 10 juin 1982.

19723-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Rimouski  
 No 100-SH-000048-82

**D**AAME GABRIELLE LAUZIER, domiciliée sur le boulevard Gaboury, Mont-Joli, district de Rimouski, demanderesse, contre PAUL-ÉMILE OUELLET, domicilié au 24, rue de la Gare, Price, district de Rimouski, défendeur.

Un immeuble situé à Price, connu et désigné comme étant le lot onze de la subdivision cinq (5-11), du rang A, canton de Cabot, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave, village de Price, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 5 135,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, QC, le TROISIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 M. LEPAGE.

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Rimouski, le 9 juin 1982.

19725-0

**Terrebonne***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Terrebonne  
 No 500-05-13944-812

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MANUEL PASCAL, résident et domicilié au 2345, Lalande, dans la cité de Saint-Hermas, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hermas, comme étant les lots numéro cent cinq, cent six et cent sept (105, 106 et 107), d'une superficie

d'environ cent trois arpents et 6 perches (103 arp 6 per), soit environ quatre vingt-sept acres (87 ac).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire du lot 105 une lisière de terrain vendue à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, en vertu de l'acte enregistré à Deux-Montagnes sous le numéro 146475, décrit comme suit: une lisière de terrain de forme irrégulière montrée par les lettres A-B-C-D-E-A sur un plan préparé par Marcel Denicourt, arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 1969, portant le numéro 84/1-D et dont copie dûment certifiée demeurera annexée à la minute des présentes (acte de vente), après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné (Me François L'Allier, qui a signé) ladite lisière étant située à Saint-Hermas, sur le côté nord-ouest du chemin Principal ouest, et connue et désignée comme faisant partie du lot originaire numéro cent cinq (ptie 105) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hermas, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; mesurant: deux cent soixante-neuf pieds et huit dixièmes de pied (269,8 pi) dans la ligne nord-ouest A-B, quatre cent cinquante pieds (450 pi) dans la ligne nord-ouest B-C, quinze pieds (15 pi) dans la ligne nord-est C-D, sept cent huit pieds et sept dixièmes de pied (708,7 pi) dans la ligne sud-est D-E, vingt pieds et six dixièmes de pied (20,6 pi) dans la ligne sud E-A; contenant en superficie dix mille cinq cent quarante-six pieds carrés (10 546 pi), mesures anglaises et plus ou moins, soit deux cent quatre-vingt-sept millièmes d'arpent carré (0,287 arp<sup>2</sup>).

Borné: au sud-est par le chemin Principal ouest, au sud par la partie du lot 105 appartenant au chemin de fer du Canadien National, au nord-ouest et au nord-est par d'autres parties du lot 105 restant la propriété du vendeur. La ligne nord-ouest A-B-C de cette partie de terrain est située à trente trois pieds (33 pi) au nord-ouest de la ligne centrale du chemin projeté.

Sujet ledit immeuble à une servitude en faveur de Interprovincial Pipe Line Limited, enregistrée à Deux-Montagnes sous le numéro 168215 et la servitude en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec, enregistrée à Deux-Montagnes sous le numéro 174677.

La mise à prix est fixée à 14 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes situé au 140, rue Saint-

Eustache, Saint-Eustache, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 8 juin 1982.

19726-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-1440-800

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique ayant son siège social et son principal bureau au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CAFÉ DU DOMAINE INC., ayant son siège social au 795, boulevard Sauvé, dans la ville de Saint-Eustache, district de Terrebonne, ayant élu domicile au bureau du protonotaire de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé sur le boulevard Sauvé, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284-52) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 7 429,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes situé au 140, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Jérôme, le 8 juin 1982.

19727-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Terrebonne  
 No 700-05-200-810

**ANDRÉ BARDEAU**, prêtre, demeurant et domicilié au 11141, route rurale no 1 à Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **LES HÉRITIERS LÉGAUX D'ALEXINA GOHIER**, veuve d'Honorius Mayer, dont la dernière résidence était 582, rue Fournier, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, lesdits héritiers assignés tant collectivement qu'individuellement, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans le village de Saint-Hippolyte, comté de Terrebonne, sur le côté nord-est du chemin public Saint-Jérôme, Saint-Hippolyte, faisant partie du lot numéro vingt-neuf B (ptie no 29B), 11<sup>e</sup> Rang, du canton de Kilkenney, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hippolyte.

Mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur, en front, le long du chemin public dans son côté sud-ouest ainsi qu'en arrière, sur une profondeur de trois cent vingt pieds (320 pi) dans son côté sud-est et une longueur de deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) dans son côté nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Ledit emplacement étant borné comme suit: en front, au sud-ouest, par le chemin public conduisant de Saint-Jérôme à Saint-Hippolyte; d'un côté, au sud-est, en partie par un chemin privé ou droit de passage de vingt pieds (20 pi) de largeur, et en partie par un emplacement faisant partie du même lot et appartenant à M. Roland Dagenais ou représentants; de l'autre côté, au nord-ouest, par un chemin privé de vingt-cinq pieds de largeur, en arrière, au nord-est, par des parties dudit lot 29B appartenant à A. Gohier ou représentants. Avec toutes les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve plus amplement désigné dans les titres d'acquisition du défunt ci-après mentionnés et enregistrés sous les numéros 163808, 177165 et 182732.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 7 803,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Terrebonne, 85, rue de Martigny, local 1.03,

Saint-Jérôme, le DIX-HUITIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
**MICHEL ROULEAU**, tech. jud.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 8 juin 1982.

19730-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-007740-812

**CAISSE POPULAIRE ST-BRUNO**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1649, rue Montarville, Saint-Bruno, district de Montréal, partie demanderesse, contre **MARCEL GINGRAS**, résidant et domicilié au 77, rue Richer, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Hippolyte, connu et désigné sous le numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit A (no 18A-1) dans le Deuxième Rang du canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte.

Avec une maison portant le numéro d'immeuble 77, rue Richer, dessus érigée.

La mise à prix est fixée à 10 748,25 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85, rue de Martigny, local 1.03, Saint-Jérôme, le DIX-HUITIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
**MICHEL ROULEAU**,  
 tech. jud.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 8 juin 1981.

19731-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Terrebonne  
 No 500-02-021851-808

**GALERIES LOUISEVILLE INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Louiseville, dis-

trict de Trois-Rivières, partie demanderesse, contre WILFRID CHARRON, plombier, résidant et domicilié au 284, de la rue Hillcrest, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble du défendeur est connu et désigné comme suit:

« Un morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du canton de Chatham, comme étant:

a) La resubdivision deux (2) de la subdivision trente-quatre (34) du lot originaire numéro huit cent quinze (815-34-2);

b) La resubdivision trois (3) de la subdivision trente-cinq (35) du lot originaire numéro huit cent quinze (815-35-3). Au cadastre officiel de la paroisse du canton de Chatham.

Avec une maison y dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 284, Hillcrest à Brownsburg;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 6 840,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie à Lachute, QC, le VINGTIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU,  
*tech. jud.*

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Jérôme, le 9 juin 1982.

19732-o

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-023708-78-5

**LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal dit district, partie demanderesse, contre ANDRÉ PELLETIER, résidant et domicilié au 1, des Tulipes, Greasparc, Lachute, district de Terrebonne.

Un emplacement situé en la municipalité de Dunany, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot originaire numéro un, lettre B, dans le Troisième Rang (ptie-1-B, rg III), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil.

Mesurant, ledit emplacement, cent pieds (100 pi) de largeur, dans ses lignes nord-ouest et sud-est, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, contenant une superficie de dix mille pieds carrés (10 000 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au sud-est par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur, étant partie du lot 1-B, rang III (1-B-3, rg III projeté), du côté nord-est, par partie du lot 1-A, rang III, canton de Gore, et de tous autres côtés, par des parties non subdivisées du lot 1-B, rang III, canton de Gore; la ligne nord-ouest dudit emplacement se confond avec la ligne de division des lots 1-A et 1-B, rang III dudit canton de Gore; la ligne sud-ouest dudit emplacement est perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 1-A et 1-B, rang III, canton de Gore, et est située à une distance de mille sept cent quatre-vingt-onze pieds (1 791 pi) de la ligne de division des lots 1-A et 1-B, dudit canton, en allant vers le sud-ouest.

Cet emplacement porte les numéros deux cent quarante quatre et deux cent quarante-cinq (244 et 245) sur un plan de subdivision projetée préparé par Léopold Moretti, arpenteur-géomètre, en date du vingt-trois juin mil neuf cent soixante-cinq, avec un camp d'été dessus construit.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, y attachées; sujet au droit de passage avec tous autres y ayant droit, dans les rues projetées communiquant audit emplacement, au lac et la plage.

La mise à prix est fixée à 4 777,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGTIÈME jour d'AOÛT 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 9 juin 1982.

19733-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-016933-812

**T**RUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100 de la rue University à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO-BERNARD CIARRONI, domicilié au 5016, boulevard Saint-Laurent à Montréal, district de Montréal, et CLAUDE LANDRY, domicilié au 1079 de la rue Manning, cité de Verdun, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front sur la rue Northcote, en la ville de Rosemère, et composé :

a) de la resubdivision deux de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Avec bâtisse y élevée, portant le numéro 534 de ladite rue Northcote.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Terrebonne, sous les numéros 408580, 564668, 606440 et 607187.

b) Un douzième (1/12) indivis de la resubdivision quarante-cinq de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-45) aux susdits plan et livre de renvoi officiels, pour fins de stationnement. »

La mise à prix est fixée à 8 108,25 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85, rue de Martigny, Saint-Jérôme, local 1.03, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Saint-Jérôme, le 10 juin 1982.

19754-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-016936-815

**T**RUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100 de la rue University, à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO-BERNARD CIARRONI, domicilié au 5016, boulevard Saint-Laurent, à Montréal, district de Montréal, et CLAUDE LANDRY, domicilié au 1079 de la rue Manning, cité de Verdun, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front sur la rue Hardy, en la ville de Rosemère, et composé :

a) De la resubdivision dix-neuf de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-19) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec bâtisse y élevée, portant le numéro 233 de ladite rue Hardy.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Terrebonne sous les numéros 408580, 564668, 606440 et 607187.

b) Un dixième (1/10) indivis de la resubdivision vingt de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-20) aux susdits plan et livre de renvoi officiels pour fins de stationnement. »

La mise à prix est fixée à 8 863,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85, rue de Martigny, local 1.03, Saint-Jérôme, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Saint-Jérôme, le 10 juin 1982.

19755-0

## Trois-Rivières

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000797-812

S. 400-18-000037-82

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 295, rue des Forges, en les cité et district de Trois-Rivières, demanderesse, contre **LES AUTOMOBILES JULES FRANCOEUR INC.**, corporation légalement constituée, ayant son principal bureau au 2251, rue Royale, en les cité et district de Trois-Rivières, et **DAME JEANNINE LABONTÉ FRANCOEUR**, domiciliée et résidant au 1047, rue Saint-Paul, en les cité et district de Trois-Rivières, et **MONSIEUR JULES FRANCOEUR**, commerçant, domicilié et résidant au 657, rue Bonaventure, en les cité et district de Trois-Rivières, défendeurs conjoints et solidaires, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé de la redivision numéro deux de la subdivision numéro trois cent quarante-six du lot originaire numéro mille sept cent cinquante-cinq (1755-346-2) et de la redivision numéro un de la subdivision numéro trois cent quarante-sept du lot originaire numéro mille sept cent cinquante-cinq (1755-347-1) du cadastre révisé d'une partie de la cité des Trois-Rivières, avec maison dessus construites portant le numéro d'immeuble 1047, rue Saint-Paul, à Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 329,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, Trois-Rivières dit district, le **JEU-DI VINGT-SIXIÈME** jour d'**AOÛT 1982** à **QUATORZE** heures.

*Le shérif adjoint,*  
**ME GUY DAIGLE.**

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 14 juin 1982.

19756-0

## Vente(s) pour taxes

### Ville d'Hudson

Avis est, par les présentes, donné par le Conseil municipal a ordonné, par résolution du Conseil en date du 7 juin 1982, au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Cette vente d'immeubles se tiendra le **DOUZIÈME** jour de **JUILLET 1982** à **DIX** heures à l'hôtel de ville, 481, Main Road, Hudson, QC. Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
4938 51 2946 000 Un emplacement vacant ayant front sur la rue Main Road dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 1997) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil, mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur en front et en arrière par une profondeur de trois cents pieds (300 pi) et borné comme suit: en front vers le nord-est par la rue Main Road, en arrière vers le sud-ouest et d'un côté vers le sud-est par le résidu dudit lot mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept et de l'autre côté vers le nord-ouest par le lot mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dudit cadastre. Toutes les mesures ci-haut données sont en mesures anglaises et plus ou moins. Bourguignon, Michel	146,78 \$		146,78 \$
5435 33 4943 000 Un emplacement vacant connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-sept du lot original numéro cent quarante-sept (147-27) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como. Hudson Land Development Co	80,50	9,19	89,69
5534 02 8515 000 Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu comme une partie du lot cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, ayant une superficie de cinq arpents (5 arp) et borné au nord-			

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
---	----------------------	--------------------	----------

est par les subdivisions cinquante-quatre, quarante-trois, quarante-quatre, cinquante-trois et quarante-cinq dudit lot cinquante-huit, au nord-ouest en partie par ladite subdivision quarante-cinq dudit lot cinquante-huit et en partie par le lot cinquante-neuf auxdits plan et livre de renvoi officiels, au sud-ouest par le reste de la partie du sud-est par le lot cinquante-deux sur lesdits plan et livre de renvoi officiels ou subdivisions de cela, la frontière sud-est de cela étant une ligne droite à angles droits aux lignes de division entre ledit lot cinquante-huit et lesdits lots cinquante-deux et cinquante-neuf.

Hoffman, Manuel .... 280,66 280,66

5633 63 5555 000

Toute la partie du lot dix-huit (ptie 18) sur lesdits plan et livre de renvoi officiels du village du Como, située au sud-ouest du terrain du chemin de fer Canadien Pacifique et borné en front par les subdivisions dudit lot dit-huit, en arrière par le terrain dudit chemin de fer Canadien Pacifique, d'un côté vers le nord ouest par le lot vingt (20) desdits plan et livre de renvoi officiels, et en partie par les subdivisions du lot dix-sept sur lesdits plan et livre de renvoi officiels.

Forelar Limited ..... 724,49 955,00 1 679,49

5633 96 4624 000

Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro dix-huit du lot original numéro dix-huit (18-18).

Pinnock, Mr. et Mrs. R. 151,39 151,39

5733 06 1788 000

Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot original numéro dix-huit (18-24).

McPherson, Oliver ... 180,02 180,02

5733 07 2158 000

Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro neuf du lot original numéro dix-huit (18-9).

Feliciano, Mr. et Mrs. N 151,04 151,04

5733 07 6523 000

Un emplacement vacant situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant la subdivision numéro vingt-huit du lot original numéro dix-huit (18-28).

Jacobs, Mrs. M. .... 69,60 69,60

5733 04 1255 000

Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur le boulevard Bellevue, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
---	----------------------	--------------------	----------

Como comme étant les subdivisions trois cent douze, trois cent treize, trois cent quatorze et trois cent quinze du lot original numéro dix-sept (17-312, 313, 314 et 315), et un morceau de terrain de forme rectangulaire pris de l'extrême partie sud-est du lot dix-huit aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, mesurant trente pieds de profondeur du sud-est au nord-ouest par cent vingt-cinq pieds de largeur, du nord-est au sud-ouest et borné au nord-est, nord-ouest, et sud-ouest par le résidu dudit lot dix-huit et au sud-est par les subdivisions trois cent quinze, trois cent seize, trois cent dix-sept, trois cent dix-huit et trois cent dix-neuf du lot dix-sept (17-315, 316, 317, 318 et 319) auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec les bâtisses dessus érigées.

Pion, Gilles ..... 1 243,84 73,74 1 317,58

5534 99 2331 000

Un emplacement irrégulier situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur la Main Road connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, comme étant une partie du lot original numéro cinquante-huit (ptie 58), mesurant deux cent un pieds et quatorze centièmes de pied (201,14 pi) en largeur de front sur sa ligne du sud, une ligne composée de deux segments, une mesurant soixante-quinze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (75,74 pi) et l'autre mesurant cent vingt-cinq pieds et quatre dixièmes de pied (125,4 pi) et quatre-vingt-quatorze pieds en largeur à l'arrière sur sa ligne nord-est, conformément aux mesures prises sur le terrain par John O'Gallagher, arpenteur-géomètre de la province de Québec, tel qu'il apparaît sur son plan et certificat de localisation préparé le premier juin mil neuf cent soixante-seize sous le numéro 2458-1 de ses registres, et quatre-vingt-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (94,5 pi) en largeur à l'arrière sur sa ligne nord-est, conformément aux plans officiels, par cent neuf pieds et neuf dixièmes de pied (109,9 pi) en profondeur d'un côté sur sa ligne sud-est et deux cent quatre-vingt-quatre pieds et seize centièmes de pied (284,16 pi) en profondeur de l'autre côté sur sa ligne nord-ouest ayant une superficie de dix-huit mille huit cent quarante-six pieds carrés (18 846 pi<sup>2</sup>), en mesures anglaises plus ou moins, borné: en front au sud par la rue Main Road, à l'arrière au nord-est et d'un côté au sud-est par la subdivision trente-huit dudit lot et de l'autre côté au nord-ouest par les subdivisions dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un et vingt-deux du lot numéro cinquante-neuf aux plans officiels et aux livres de renvoi. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 324, Main Road, ainsi que le garage.

Feilders, Mr. et Mrs. J. 1 583,96 1 583,96

5435 73 8842 001 et 002

Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur la rue Main Road connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, comme étant composé de:

1. Une partie du lot original numéro quatre-vingt-dix, (ptie 90), mesurant trente-quatre pieds (34 pi) de large en

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
---	----------------------	--------------------	----------

front dans sa ligne sud-ouest et seize pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (16,95 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de cent six pieds et dix-neuf centièmes de pied (106,19 pi) dans sa ligne sud-est et cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de deux mille six cent soixante-quinze pieds carrés (2 675 pi<sup>2</sup>) et bornée comme suit: à l'avant vers le sud-ouest par la rue Main Road (sans numéro de cadastre), à l'arrière vers le nord-est par une partie du lot original numéro 97 ci-après décrit, d'un côté vers le sud-est par une autre partie dudit lot 90, de l'autre côté vers le nord-ouest par une partie du lot original numéro 91 ci-après décrit.

2. Une partie du lot original numéro quatre-vingt-onze (ptie 91), mesurant vingt-six pieds (26 pi) en largeur de front dans sa ligne sud-ouest et quarante-trois pieds et vingt-six centièmes de pied (43,26 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne sud-est et cent six pieds et vingt-trois centièmes de pied (106,23 pi) dans la ligne nord-ouest, contenant une superficie de trois mille six cent trente-six pieds carrés (3 636 pi<sup>2</sup>) et borné comme suit: à l'avant vers le sud-ouest par la rue Main Road (sans numéro de cadastre), à l'arrière vers le nord-est par une partie du lot original 97 ci-après décrit, d'un côté vers le sud-est par une partie du lot original 90 ci-haut décrit et de l'autre côté vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 91.

3. Une partie du lot original numéro quatre-vingt-dix-sept (ptie 97), mesurant soixante pieds et vingt et un centièmes de pied (60,21 pi) de largeur à l'avant dans sa ligne sud-ouest et soixante pieds et cinq dixièmes de pied (60,5 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de trente pieds et trente-neuf centièmes (30,39 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant une superficie de mille huit cent dix pieds carrés (1 810 pi<sup>2</sup>) et borné comme suit: à l'avant vers le sud-ouest en partie par une partie du lot original 90 ci-haut décrit, à l'arrière vers le nord-est par une partie du lot original 103 ci-après décrit et des deux côtés vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 97.

4. Une partie du lot original cent trois (ptie 103), mesurant soixante pieds et cinq centièmes de pied (60,5 pi) en largeur en front dans sa ligne sud-ouest et soixante et un pieds et trente centièmes de pied (61,30 pi) à l'arrière dans sa ligne nord-est par une profondeur de cent soixante-dix-huit pieds et seize centièmes de pied (178,16 pi) dans sa ligne sud-est et cent soixante-neuf pieds et vingt-deux centièmes de pied (169,22 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de dix mille cinq cent quinze pieds carrés (10 515 pi<sup>2</sup>) et borné comme suit: en front vers le sud-ouest par une partie du lot original 97 ci-haut décrit, à l'arrière vers le nord-est par une autre partie dudit lot 103 appartenant au Canadian Pacific Railway, des deux côtés vers le sud-est et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 103. Avec deux maisons et d'autres bâtisses ci-dessus érigées portant les numéros des immeubles 410 et 412, Main Road.

Electronics 2 453,22 168,00 2 621,22  
P.M. Hudson Inc

No de rôle Description Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total dû
---	----------------------	--------------------	----------

5435 51 1574 000

Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, ayant front sur la rue Cameron connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant une partie du lot original numéro soixante cinq (ptie 65), mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) en largeur le long de la rue Cameron, cent trois pieds (103 pi) en largeur à l'arrière, par cent quarante pieds (140 pi) en profondeur dans sa ligne de côté sud-ouest et cent trente-cinq pieds (135 pi) en profondeur dans sa ligne de côté nord-ouest, en mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: en front par la rue Cameron, d'un côté vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 65 appartenant à Richard Metcalfe et de l'autre côté vers le nord-est par une autre partie du lot 65, et à l'arrière par une autre partie du lot numéro 65 appartenant à M. Guilbault, avec la bâtisse dessus érigée.

Rucam Realities Ltd .. 6 387,06 2 900,36 11 908,64

5434 14 5356 000

Un emplacement situé dans la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil, comme étant la subdivision numéro cinquante du lot original numéro mille neuf cent vingt-sept (1927-50), avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 417 Olympic.

Estate Frank Krupkat 3 171,54 3 171,54

5137 03 2435 000

1. Cette certaine ferme comprenant les lots numéro mille neuf cent soixante-dix-huit, mille neuf cent soixante-dix-neuf et mille neuf cent quatre-vingt-un (Nos 1978, 1979 et 1981) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil dans la province de Québec sauf, toutefois, cette bande de terrain qui traverse ledit lot numéro mille neuf cent soixante-dix-neuf appartenant au chemin de fer Canadien Pacifique et la grande route publique qui le traverse également, ladite ferme ayant une superficie totale de 107,37 arpents, telle qu'établie par une étude effectuée par Ewing, Lanelale et Tremblay, arpenteurs, le 20 juin 1916, ayant une superficie totale de 105,90 arpents, selon le cadastre, mais sans garantie de la part du vendeur comme dimension actuelle, avec les bâtisses dessus érigées.

ou 2. Un emplacement étant une partie du lot mil neuf cent soixante-dix-neuf (ptie 1979) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil, ayant une superficie totale de deux cent soixante-treize mille sept cent quinze pieds carrés (273 715 pi<sup>2</sup>) et borné comme suit: du côté nord par le lac des Deux-Montagnes, du côté nord-ouest par une partie du lot mille neuf cent quatre-vingt, du côté sud par la rue Main Road, du côté sud-est par une partie du lot mille neuf cent soixante-dix-sept (ptie 1977), avec les bâtisses dessus érigées.

Vincent, Farrel ..... 13 223,52 9 092,88 22 316,40

Hudson, le 7 juin 1982.

*Le greffier,*

19607-25-2-o

LOUISE L. VILLANDRÉ, O.M.A.

## Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 145, rue Wellington nord dans ladite ville, le LUNDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé à l'ordre de la ville de Sherbrooke.

Liste des propriétés à être vendues pour arrérage de taxe foncière municipale générale, taxe d'eau, droit sur mutations immobilières, et taxe foncière scolaire.

Propriétaire	Description cadastrale				
Entreprises Gérard Tremblay Inc.	22	7			Canton d'Orford
	22	3	1		Canton d'Orford
Trust Général du Canada	150	11			Canton d'Orford
	149	10			Canton d'Orford
Allard, Marcel	730	247			Quartier Est
Leclerc, André	730	345	2		Quartier Est
	730	346			Quartier Est
	21G	31	2		Rang VI, canton d'Ascot
	21G	32			Rang VI, canton d'Ascot
Jacques Mathieu, Yolande	730	99	1		Quartier Est
	730	98			Quartier Est
Côté, Gilles	20B	26			Rang VI, canton d'Ascot
Rapid Auto Lave Inc.	729	134			Quartier Est
	729	135			Quartier Est
	729	136			Quartier Est
	729	107			Quartier Est
Duval, François	30	11			Canton d'Orford
Blain, Jean Gilles	20B	103			Rang VI, canton d'Ascot
	20B	104			Rang VI, canton d'Ascot
Les Placements Ancierc Inc.	20B	20			Rang VI, canton d'Ascot
	20B	64	1		Rang VI, canton d'Ascot
	20B	113	1		Rang VI, canton d'Ascot
Eastbrooke Entreprises Ltée	111	68			Canton d'Orford
Eastbrooke Entreprises Ltée	111	69			Canton d'Orford
Francoeur, Val					
Morin, Jeannine	162	424			Canton d'Orford
Dionne, Richard	16C	258			Rang X, canton d'Ascot
Goulet, Réal	162	344			Canton d'Orford
Carrière, Paul	16B	42	6	1	Rang X, canton d'Ascot
Carrière, Paul	16B	42	6	2	Rang X, canton d'Ascot
Fortier, Gilles	44	210		1	Canton d'Orford
Lapre, Jean	27	11			Quartier Nord
Pelletier, Bernard	78	31			Quartier Nord
	77	9			Quartier Nord
Roseberry, Clifford	106	103			Canton d'Orford
Beaudry, Pierre	388	2			Quartier Nord
	388	1			Quartier Nord
	391	1	1		Quartier Nord
80238 Canada Limitée	723	1			Quartier Nord
Edifice Rainville Inc.	984	1			Quartier Nord
	984	2			Quartier Nord
	985				Quartier Nord
Bégin, Robert	48	11			Canton d'Orford

Propriétaire	Description cadastrale			
Le Directeur des Terres				
Destinées aux Anciens Combattants				
Laplante, René (P.O.)	44	189		Canton d'Orford
Les Entreprises Gilles Corriveau & Fils Inc.	259	1		Quartier Centre
Théo Langlois Limitée	428	1		Quartier Est
	430	2		Quartier Est
	430	1		Quartier Est
	429	1		Quartier Est
	429	2		Quartier Est
	429	3		Quartier Est
Caron, Ernest	454			Quartier Est
Denommée, Claude	310			Quartier Nord
Bessette, Rock	330			Quartier Nord
1641-7412 Québec Inc.	561			Quartier Nord
Mouradian Zuhrah <i>et al.</i>	1307	1		Quartier Sud
	1306	1		Quartier Sud
Les Entreprises Gilles Corriveau et Fils Inc.	1357			Quartier Sud
Tétreault, Léo Paul <i>et al.</i>	290			Quartier Est
Dion, Jean Guy				
92794 Canada Limitée	70	6		Canton d'Orford
Automobiles J.P. Boisvert 1981 Inc.	70	24		Canton d'Orford
	70	25		Canton d'Orford
	70	26		Canton d'Orford
86900 Canada Limitée	70	29		Canton d'Orford
	71	1C	3	Canton d'Orford
	71	1D	6	Canton d'Orford
Lessard, Richard	69	11	2	Canton d'Orford
Néron, Denis	1444	212		Quartier Sud
Roberge, Sylvain	1444	187		Quartier Sud
Garand, André	1452	24		Quartier Sud
Defoy, Michel	1469	15	1	Quartier Sud
Pariseau, Bertrand	7	297		Quartier Sud
Desharnais, Benoît	7	448		Quartier Sud
Pariseau, Bertrand	1494	21		Quartier Sud
	1494	22		Quartier Sud
	1494	24		Quartier Sud
Viens, Denis	1494	63		Quartier Sud
Côté, Marguerite	1494	62		Quartier Sud
Chouinard, Marcel	8	34		Quartier Sud
Moreau, Guy	7	73		Quartier Sud
Dubois, Michel	1494	198		Quartier Sud
Entreprises Distric Plus Limitée	5	22		Quartier Sud
	5	19		Quartier Sud
	5	20		Quartier Sud
	5	21		Quartier Sud
	5	23		Quartier Sud
	5	24		Quartier Sud
	5	25		Quartier Sud
	5	26		Quartier Sud
	5	27		Quartier Sud
Placements Gaston Lebeau Inc.	15i	208		Rang X, canton d'Ascot
	15i	209	2	Rang X, canton d'Ascot
Desnoyers, Rodrigue	15i	33		Rang IX, canton d'Ascot
Lévesque, Denis	15H	301		Rang IX, canton d'Ascot
Mimeault, Guy	15i	34		Rang IX, canton d'Ascot
	15H	301		Rang IX, canton d'Ascot
Lavoie, Charles	15A	255		Rang VIII, canton d'Ascot
	15A	266	5	Rang VIII, canton d'Ascot

Propriétaire	Description cadastrale			
Dubé, Henri Louis	15H	134	34	Rang IX, canton d'Ascot
Pinard, Richard	15A	78	22	Rang VIII, canton d'Ascot
Pinard, Donald				
Régime de retraite				
Audet et Associés Inc.	15A	268	10	Rang VIII, canton d'Ascot
Bilodeau, Claude	15A	310		Rang VIII, canton d'Ascot
Béliveau Langlois, Lucille	15A	151		Rang VII, canton d'Ascot
Demers, Yvon	15H	176		Rang IX, canton d'Ascot
Lacharité, Pierre	15C	6		Rang VII, canton d'Ascot
Gosselin, Denis	15A	288		Rang VII, canton d'Ascot
Compagnie de Pneu et Réchappage de Sherbrooke Ltée	20B	2	6	Rang VI, canton d'Ascot
Roberge, Marc	692	37		Quartier Est
Verville, Gaston	726	96		Quartier Est
	727	187		Quartier Est
Pariseau, Bertrand	710	36		Quartier Est
Defoy, Michel	19H	3		Rang VI, canton d'Ascot
Maréchal, Mme Jacques	19B	83		Rang VI, canton d'Ascot
Bergeron, Yvan	18A	285	1	Rang VI, canton d'Ascot
Entreprises Distrie Plus Ltée	18A	294		Rang VI, canton d'Ascot
Dumoulin, Marcel	5	50		Quartier Est
	5	51		Quartier Est
	5	48		Quartier Est
	5	49		Quartier Est
	5	47	1	Quartier Est
	5	46	1	Quartier Est
Marcel Trépanier Inc.	Partie 37	N.S.		Canton d'Orford
De forme irrégulière, mesurant 156,0 pieds dans sa limite nord, 60,0 pieds dans sa limite est, 158,7 pieds (courbe 6°) dans sa limite sud et 38,6 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 37 partie, à l'est par le lot 37 partie, au sud par le lot 37-20 partie et à l'ouest par le lot 37 partie. Superficie: 7 669,0 pieds carrés, plus ou moins.				
	Partie 37	20		Canton d'Orford
De forme irrégulière, mesurant 158,7 pieds (courbe 6°) dans sa limite nord-est, 144,4 pieds dans sa limite est, 156,6 pieds dans sa limite sud, 165,9 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 37 partie, à l'est par le lot 37 partie, au sud par le lot 37-20-1, à l'ouest par le lot 37 partie. Superficie: 24 356,0 pieds carrés. Superficie totale: 32 025 pieds carrés, plus ou moins.				
Carrière Paul	16B	42	6	3 Rang 10, canton d'Ascot
	Partie 16B	42	3	Rang 10, canton d'Ascot
De forme régulière, mesurant 7,0 pieds dans ses limites nord et sud, 21,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par 16B 42 3, à l'est par 16B 42 6 3, au sud par 16B 42 3, à l'ouest par le lot 16B 42 3. Superficie: 147,0 pieds carrés. Superficie totale: 38 610,0 pieds carrés.				
Chaloux, Claude	Partie 403			Quartier Nord
De forme régulière, mesurant 50,0 pieds dans ses limites nord et sud, 66,4 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par la rue Dominion, à l'est par le lot 403 partie, au sud par le lot 402, à l'ouest par le lot 401. Superficie: 3 320,0 pieds carrés.				
Bureau Nicol Colette	47	98		Canton d'Orford
	Partie 47	99		Canton d'Orford
De forme rectangulaire, mesurant 43,5 pieds dans ses limites est et ouest, 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 47-99 partie, à l'est par le lot 47-106 (rue Bouchette) au sud par le lot 47-98, et à l'ouest par le lot 47-232 et 47-231. Superficie: 4 350,0 pieds carrés. Superficie totale: 9 350,0 pieds carrés.				
Filteau, Jacques	Partie 1444-54.			Quartier Sud
De forme irrégulière, mesurant 61,0 pieds dans sa limite sud-est, 52,2 pieds dans sa limite sud-ouest. Borné au nord-est par le lot 1444-52 (rue Alexandre), au sud-est par le lot 1444-54 partie, au sud-ouest par le lot 1548 partie, au nord-ouest par le lot 1444-57 partie et 1444-55 partie. Superficie: 3 678,0 pieds carrés, plus ou moins.				
	Partie 1444-55			Quartier Sud
De forme rectangulaire, mesurant 50,0 pieds dans ses limites nord-ouest et sud-est. Borné au nord-est par le lot 1444-52 (rue Alexandre), au sud-est par le lot 1444-54 partie, au sud-ouest par le lot 1444-57 partie, au nord-ouest par le lot 1444-55 partie. Superficie: 2 750,0 pieds carrés plus ou moins.				
	Partie 1444-57			Quartier Sud

Propriétaire	Description cadastrale			
De forme irrégulière, mesurant 26,0 pieds dans sa limite sud-est, 57,7 pieds dans sa limite sud-ouest, 42,0 pieds dans sa limite nord-ouest. Borné au nord-est par le lot 1444-55 partie, au sud-est par le lot 1444-54 partie, au sud-ouest par le lot 1444-57 partie et 1548 partie, au nord-ouest par le lot 1444-57 partie. Superficie: 1 870,0 pieds carrés, plus ou moins. Superficie totale: 8 298,0 pieds carrés, plus ou moins.				
Rock, Pierre	1567			Quartier Sud
	1022 partie			Quartier Sud
De forme triangulaire, mesurant 31,3 pieds dans sa limite nord 43,5 pieds dans sa limite est, 54,9 pieds dans sa limite sud-ouest. Borné au nord-est par la rue Wellington, au sud-est par le lot 1547 (Québec Central), au nord-ouest par la rue Richelieu. Superficie: 680,0 pieds carrés. Superficie totale: 30 412,0 pieds carrés.				
Cormier, Léonard	Partie 1494-172			Quartier Sud
De forme rectangulaire, mesurant 92,0 pieds dans sa limite nord, 50,0 pieds dans ses limites est et ouest, 91,6 pieds dans sa limite sud. Borné au nord par le lot 1494-151, à l'est par le lot 1494-172 partie (rue Belvédère sud), au sud par le lot 1494-173, à l'ouest par le lot 1494-171. Superficie: 4 590,0 pieds carrés.				
Restaurant Le Richelieu 1978 Inc.	15i	40		Rang X, canton d'Ascot
	15i	41		Rang X, canton d'Ascot
	15i	142		Rang X, canton d'Ascot
	15i	42 partie		Rang X, canton d'Ascot
De forme rectangulaire, mesurant 33,0 pieds dans ses limites nord et sud, 100,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 15i 129 (rue Galt), à l'est par le lot 15i 42-1, au sud par le lot 15i 40, à l'ouest par le lot 15i 41. Superficie: 3 300,0 pieds carrés. Superficie totale: 22 370,0 pieds carrés.				
O'Malley, Raymond <i>et al.</i>	15A partie			Rang VII, canton d'Ascot
De forme carrée, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 100,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 15A partie, à l'est par le lot 15A 298 (rue Prince), au sud par le lot 15A partie, à l'ouest par le lot 15A 267, partie. Superficie: 10 000,0 pieds carrés.				
Gosselin, Denis	15A partie			Rang VII, canton d'Ascot
De forme carrée, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 100,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 15A partie, à l'est par le lot 15A 298 (rue Prince), au sud par le lot 15A 299, à l'ouest par le lot 15A 267 partie, et 15A 267-87. Superficie: 10 000,0 pieds carrés.				
Simoneau, Gaston	710	263		Quartier Est
Hallée, Jacqueline	710	264 partie		Quartier Est
De forme rectangulaire, mesurant 5,5 pieds dans ses limites est et ouest, 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 710-263, à l'est par le lot 710-293, au sud par le lot 710-264 partie, à l'ouest par le lot 710-260 (12 <sup>e</sup> Avenue). Superficie: 550,0 pieds carrés. Superficie totale: 5 550,0 pieds carrés.				
Charest, Jean Guy	Partie 8			Quartier Est
De forme irrégulière, mesurant 63,0 pieds dans sa limite sud-ouest, 163,72 pieds dans sa limite nord-ouest. Borné au nord-est par les lots 8-6, 8-7, 8-8, au sud-est par les lots 7-1-2, et 7-1-3, au sud-ouest par la rue Bowen, au nord-ouest par le lot 8-64 partie. Superficie: 12 464,0 pieds carrés.				
Montmigny, Monique	729	40		Quartier Est
	729	39 partie		Quartier Est
De forme rectangulaire, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 20,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 729-39 partie, à l'est par le lot 729-78, au sud par le lot 729-40, à l'ouest par le lot 729-30 (7 <sup>e</sup> Avenue nord). Superficie: 2 000,0 pieds carrés. Superficie totale: 7 000,0 pieds carrés.				
Domon, Noël	Partie 143-12			Canton d'Orford
De forme rectangulaire, mesurant 50,0 pieds dans ses limites est et ouest, 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 143-14, à l'est par le lot 143-3, au sud par le lot 143-12 partie, et à l'ouest par le lot 143-11. Superficie: 5 000,0 pieds carrés.				
Sherbroo Inc.	113	13	1	Canton d'Orford
	113	14		Canton d'Orford
	113	15		Canton d'Orford
	113	18		Canton d'Orford
	113	13 partie		Canton d'Orford

Propriétaire	Description cadastrale	
De forme irrégulière, mesurant 251,9 pieds, 164,9 pieds, 89,02 pieds dans ses limites nord-est; 369,4 pieds dans sa limite sud-est, 696,0 pieds dans sa limite sud-ouest, 184,15 pieds et 344,28 pieds dans ses limites nord-ouest. Borné au nord-est par le lot 113-13-1, et 113-17, au sud-est par le lot 113-16; au sud-ouest par le lot 113-14, au nord-ouest par la rue King. Superficie: 17 976,34 pieds carrés.		
Lacasse, Serge	Partie 89	Quartier Centre
De forme irrégulière, mesurant 93,16 pieds dans sa limite nord; 17,84 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 91 partie, à l'est par le lot 90, au sud par le lot 89 partie, à l'ouest par la rue Goodhue. Superficie: 1 305,0 pieds carrés.	Partie 91	Quartier Centre
De forme rectangulaire, mesurant 159,58 pieds dans sa limite sud; 21,4 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 91 partie, à l'est par le lot 100-2, au sud par le lot 89 partie et 90, à l'ouest par la rue Goodhue. Superficie: 3 415,0 pieds carrés.		
Lacasse, Serge	Partie 91	Quartier Centre
De forme rectangulaire, mesurant 160,0 pieds dans sa limite nord-ouest, 45,0 pieds dans sa limite sud-ouest. Borné au nord-est par le lot 100-2, au sud-est par le lot 91 partie, au sud-ouest, par la rue Goodhue, au nord-ouest par le lot 92. Superficie: 7 200,0 pieds carrés.		
Théo Langlois Limitée	Partie 430	Quartier Est
De forme rectangulaire, mesurant 45,5 pieds dans ses limites est et ouest, 113,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 431-1-1, à l'est par la rue Bowen, au sud par le lot 430-1, à l'ouest par le lot 430-2. Superficie: 5 141,0 pieds carrés.		
Trust Général du Canada	Partie 1452-60	Quartier Sud
De forme rectangulaire, mesurant 46,0 pied dans ses limites est et ouest; 100,0 pieds dans ses limites nord et sud. Borné au nord par le lot 1452-60 partie, à l'est par le lot 1452-65 partie, au sud par le lot 1452-59, à l'ouest par le lot 1452-117 (rue Larocque). Superficie: 4 600,0 pieds carrés.		
	Partie 1452-65	Quartier Sud
De forme irrégulière, mesurant 46,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 1452-65 partie, au nord-est par le lot 1548 (Canadien Pacifique), au sud par le lot 1452-58 et à l'ouest par le lot 1452-60 partie. Superficie: 1 875,0 pieds carrés, plus ou moins. Superficie totale: 6 475,0 pieds carrés, plus ou moins.		
Thibault, Roland	98 10	Canton d'Orford
	98 12	Canton d'Orford
	98 partie	Canton d'Orford
De forme irrégulière, mesurant plus ou moins 170,0 pieds dans sa limite nord, plus ou moins 167,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 98-1 (rue), à l'est par le lot 98 partie et 98-8 (rue), au sud par le lot 98-11 et 98-12, au sud-ouest par le lot 99-51, à l'ouest par le lot 99 partie, le lot 99-52 et 99-53. Superficie: 23 908,0 pieds carrés, plus ou moins.		
	98 11 partie	Canton d'Orford
De forme trapézoïdale, mesurant 118,6 pieds dans sa limite nord, 10,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 98-10, à l'est par le lot 98-12, au sud par le lot 98-11 partie, à l'ouest par le lot 99 partie. Superficie: 1 186,0 pieds carrés, plus ou moins. Superficie totale: 38 366,0 pieds carrés, plus ou moins.		
Thibault, Roland	99 partie	Canton d'Orford
De forme parallélogrammatique, mesurant 100,0 pieds dans ses limites nord et sud, 120,0 pieds dans ses limites est et ouest. Borné au nord par le lot 99-51, à l'est par le lot 98-11, au sud par le lot 99-48, à l'ouest par le lot 99 partie (rue Mc Crea). Superficie 12 000,0 pieds carrés.		
Thibault, Roland	98 partie	Canton d'Orford
De forme irrégulière, mesurant 184,0 pieds plus ou moins dans sa limite nord, 75,0 pieds plus ou moins dans sa limite est, 122,0 pieds et 65,0 pieds, plus ou moins dans sa limite sud. Borné au nord-est par le lot 98-1, à l'est par le lot 98 N.S., au sud par le lot 98-8, 98-9-2, et 98 partie, à l'ouest par le lot 98-8 et 98 partie. Superficie: 10 574,0 pieds, plus ou moins.		
Martineau, Henri	16B 510	Rang IX, canton d'Ascot
	16B 508 partie	Rang IX, canton d'Ascot
De forme irrégulière, borné au nord par le lot 16B 509 partie, au sud-est par le lot 16B 508 partie, à l'ouest par le lot 16B 27 (rue St-Joseph).		
	16B 509 partie	Rang IX, canton d'Ascot
De forme irrégulière, mesurant 138,4 pieds dans sa limite nord, 50,0 pieds dans sa limite ouest. Borné au nord par le lot 16B 510, à l'est par le lot 1538 partie (quartier Sud), au sud-est par le lot 16B 509 partie, au sud par le lot 16B 508 partie, à l'ouest par le lot 16B 27 (rue St-Joseph).		

Propriétaire	Description cadastrale
	16B 511 partie Rang IX, canton d'Ascot
	De forme irrégulière, mesurant 50,0 pieds dans sa limite est. Borné au nord par le lot 16B 512 partie, à l'est par le lot 1538-187 et partie 1538 (quartier Sud), au sud par le lot 16B 510 et à l'ouest par le lot 16B 27 (rue St-Joseph), au nord-ouest par le lot 16B 511 partie (rue St-Joseph).
	16B 512 partie Rang IX, canton d'Ascot
	De forme irrégulière, mesurant 50,0 pieds dans sa limite est. Borné au nord par le lot 16B 513 partie, à l'est par le lot 1538-187 (quartier Sud), au sud par le lot 16B 511 partie, au nord-ouest par le lot 16B 512 partie (rue St-Joseph).
	16B 513 partie Rang IX, canton d'Ascot
	De forme triangulaire, borné à l'est par le lot 1538-187 (quartier Sud), au sud par le lot 16B 512 partie, au nord-ouest par le lot 16B 513 partie (rue St-Joseph).
	1538 partie Quartier Sud
	De forme triangulaire, mesurant 3,0 pieds dans sa limite sud-est, 100,0 pieds dans sa limite est. Borné à l'est par le lot 1538-187, au sud-est par le lot 1538 partie, à l'ouest par le lot 16B 511 partie, 16B 510, 16B 509 partie (rang IX, canton d'Ascot). Superficie: 150,0 pieds carrés. Superficie: 30 940,0 pieds carrés.

Sherbrooke, le 8 juin 1982.

19632-25-2-o

*Le greffier,*  
ROBERT L. BÉLISLE.

## Errata

Edition no:	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
24 (81 06 13)	Délivrance d'un certificat de constitution	7490	FERBLANTERIE YVON LEPIRE INC. 1846-5716	FERBLANTERIE YON LEPIRE INC. 1846-5716
23 (82 06 05)	Délivrance d'un certificat de modification	5257	GROUPE DESSAU LTÉE 1252-4880 Modification: 1) De la dénomination sociale: GROUPE DESSAU LTÉE DESSAU GROUP LTD.; 2) du district: Laval; 3) des dispositions; 4) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 15.	GROUPE DESSAU LTÉE 1252-4880 Modification: 1) De la dénomination sociale: GROUPE DESSAU LTÉE DESSAU GROUP LTD.; 2) du district: Laval; 3) des dispositions.

19687-o

Circonscription électorale de Saint-François:

Dans la municipalité de Compton-Station:  
Région 05, district 36

Une section du chemin Carrier entre l'ancienne et la nouvelle route 147, vis-à-vis les lots P.-27-C et P.-27-F du rang V du canton de Compton, sur une longueur approximative de 24 mètres.

Cet avis modifie l'avis publié en date du 23 septembre 1978, au nom de la municipalité de Compton canton.

Québec, le 25 mai 1982.

19712-o

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR.

No 700-05-001102-791

**J**EAN LEPAGE contre HENRI SIMARD

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 22 mai 1982, no 21, à la page 4991, la mise à prix aurait dû se lire: **35 355,75 \$** au lieu de **21 351,00 \$**, comme mentionné dans ledit avis.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 11 juin 1982.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

19757-o

No 500-05-014944-811

**S**AMSON, BÉLAIR INC. *et al.* contre CHARLES RACINE.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 29 mai 1982, no 22, à la page 5148, avant le dernier paragraphe, il faut lire le paragraphe suivant:

« La mise a prix est fixée à 8 778,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication ».

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 11 mai 1982.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

19758-o

## INDEX

Page

## ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE GRANBY ( <i>Dissolution</i> ) .....	5720
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL ( <i>Formation</i> ) .....	5720
COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS ET BIOLOGIQUES BRAS DU NORD (ST-RAYMOND) ( <i>Formation</i> ) .....	5720
COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE BOIS DE CHAUFFAGE DE JONQUIÈRE ( <i>Formation</i> ) .....	5720
COOPÉRATIVE D'HABITATION D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE LA PAROISSIENNE (LA) ( <i>Formation</i> ) .....	5721
COOPÉRATIVE D'HABITATION LA MAISON D'OZ DE QUÉBEC ( <i>Formation</i> ) .....	5721
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA ROSE DES VENTS » DE SHAWINIGAN-SUD ( <i>Formation</i> ) .....	5721
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES AUDACIEUX DE LEJEUNE ( <i>Formation</i> ) .....	5721

## AVIS DIVERS

EMMAÛS S.O.S. ( <i>L.P.</i> ) .....	5721
PAROISSE DE ST-IGNACE DE LOYOLA DE CLOUTIER ( <i>Érection</i> ) .....	5721
PAROISSE ST-JEAN L'ÉVANGÉLISTE DE McWATTERS ( <i>Érection</i> ) .....	5722
PRÉSENCE RELIGIEUSE INTERCOMMUNAUTAIRE, P.R.I. ( <i>L.P.</i> ) .....	5722
SUCCESSION CAMILDA RIVARD ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	5722
SUCCESSION GISELE POIRIER ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	5722
SUCCESSION JEANNETTE SIROIS (DELISLE) ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	5722

## CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE DORVAL (LA) ( <i>Modification de territoire</i> ) .....	5723
---	------

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

## ACCORDÉS

BÉLANGER, JOSEPH LAWRENCE BERNARD RAYNALD .....	5723
BILODEAU, EMMANUELLE MARIE-PAULE .....	5723
CAMERON, JOSEPH DELPHIS RONALD .....	5723
CASSAMAJOR, ALI CALIXTE .....	5723
CLOUTIER, MICHEL .....	5723
CROTEAU, MARIE THÉRÈSE JOSÉE .....	5723
GAGNON, MARIE CARMELLE GHISLAINE BIBIANE .....	5724
GINGUES, DELLA CÉCILE .....	5724
GREENSPAN, URI .....	5724
LARRIVÉE, MARIE JEANNETTE .....	5724
LAUZON, MARIE VALÉRIE HÉLÈNE .....	5724
LEE-ANN, DEBBIE .....	5724
LIMANE, SMAIL ROBERT .....	5724
MACKAY, MARIE MANON LOUISE .....	5724
MALETTO, JOSEPH ARMAND MICHEL .....	5724
MARIE GISELE CLAUDINE .....	5725
MASSON, JOSEPH ADÉLARD PIERRE-ALEXANDRE .....	5725
MÉNARD, LUCE MARIETTE GISLANE .....	5725
NADEAU, MARIE HÉLÈNE GIGI .....	5725
NARVEY, SAM .....	5725
OUELLET, RÉJEAN DENYS .....	5725
PINEL, MARIE ROLANDE FRANCE .....	5725
POLADIAN, HAGOP .....	5725
RIOUX, MARIE JULIANE ORISE .....	5725
ROSKIES, ETHEL .....	5726
TAILLON, LANIE .....	5726
TAT-HA, CÉCILE .....	5726

## DEMANDES

CORMIER, ARCADE .....	5726
DUMAIS, MARIE IDA .....	5726

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE** Page**DEMANDES — suite**

FRANCOEUR, FABIOLA .....	5726
GAGNON, CHANTAL .....	5726
GUINDON, MARIE SUZANNE LINDA .....	5726
KASSAM, KASSAMALI .....	5727
KAUFMAN, ROSA .....	5727
KHALIQ, NATHALIE LISE SALMA .....	5727
LAVOIE, MARIE VÉRONIQUE .....	5727
LEHOUX, J. ROBERT DANIEL .....	5727
MATASEJE, MICHEL .....	5727
MIRABAL, VALERIE JACQUELINE .....	5727
NANTEL, MARIE ALBERTE JEANNE D'ARC LINDA .....	5727
PELLETIER, JEAN-LUC .....	5728
POTVIN, MONIQUE .....	5728
REID, SHEILA MURIEL .....	5728
SAWCZUK, IWAN .....	5728
ST-PIERRE, JEAN-LOUIS .....	5728
ST-PIERRE, JOSEPH AUGUSTIN CLAVER .....	5728
ST-PIERRE, JOSEPH GÉRARD .....	5728
TORRITO RAVENDA, JOHANNE .....	5728
TORRITO RAVENDA, LINA MARIA .....	5729
TORRITO RAVENDA, NINO .....	5729
WU, SHEE WUN .....	5729

**CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)**

ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCE c. WALTER JAMES BROWN ET FREDDIE REAMS ( <i>Assignment</i> ) .....	5729
---	------

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES****CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)**

BELLE BULLE .....	5701
C.M. RE-BAR SERVICES INC. ....	5702
CAMPBELL (J.A.) AND SON LTD. ....	5701
CAMPBELL (J. A.) INC. ....	5701
CENTRE D'ACCUEIL HORIZONS DE LA JEUNESSE .....	5702
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE (CRDE) .....	5701
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES CANTONS DE L'EST (CRDCE) INC. ....	5701
CONSTRUCTIONS F.P. INC. ....	5701
DÉVELOPPEMENTS RACILIA INC. (LES) .....	5701
DYNAMIC DEVELOPMENT INC. ....	5701
F.P. CONSTRUCTION INC. ....	5701
GARDERIE POPULAIRE DE JOLIETTE (LA) .....	5701
KEYES JEWELLERS MFG. INC. ....	5701
KEYES JEWELLERY MANUFACTURE INC. ....	5701
KOTLER'S A & W DRIVE-IN (HENRI-BOURASSA) LTD. ....	5701
LAVOIE (PIERRE) INC. ....	5701
LENA & GERD HAIR SYLISTS CO. INC. ....	5701
LITTLE LEAGUE BASEBALL QUÉBEC INC. ....	5701
MANUFACTURE DE BIJOUX KEYES INC. ....	5701
MONTRÉAL CENTRE OF THE ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA (THE) .....	5701
NEPCO TERMINAL INC. ....	5701
NEPCO TERMINALS LIMITED .....	5701
PETITE LIGUE DE BASEBALL DU QUÉBEC INC. (LA) .....	5701
PETITE LIGUE DE BASEBALL QUÉBEC INC. ....	5701
PNEUS PIERRE LAVOIE INC. ....	5701
RACILIA DEVELOPMENT CORP. ....	5701
RACILIA DEVELOPMENT INC. ....	5701
RESTAURROUTE A & W KOTLER (HENRI-BOURASSA) LTÉE (LE) .....	5701
RESTO-PARC (HENRI-BOURASSA) INC. ....	5701
ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA — MONTRÉAL CENTER (THE) .....	5701

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES**

Page

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

SALON DE COIFFURE TOUR-ELLE INC. ....	5701
SERVICES D'ARMATURES C.M. INC. ....	5702
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DYNAMIQUE INC. ....	5701
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT TEEJAY INC. ....	5702
SOCIÉTÉ ROYALE D'ASTRONOMIE DU CANADA — SECTION DE MONTRÉAL (LA) ....	5701
SUMMERHILL HOMES INC. ....	5702
TEEJAY INVESTMENT LTD. ....	5702
TERMINAL NEPCO INC. ....	5701
YOUTH HORIZONS RECEPTION CENTER ....	5702

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)**

BOUCHERIE LIBRE-SERVICE KASCHER LTÉE ....	5702
SERVICE D'ENCADREMENT J.P. ULRICH INC. ....	5702
TRADUCTEURS MÉDICAUX INC. (LES) ....	5702

**CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)**

CLUB DE SKI DE FOND ET RAQUETTES APPALACHES ....	5702
COURTIER DÉBOSSÉLEUR INC. (LE) ....	5702
LIGUE DE L'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC ....	5703
MINÉRAIS LONG LAC LTÉE ....	5703
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LENNOXVILLE INC. ....	5703

**DEMANDES DE DISSOLUTION**

ASTROGAM INC. ....	5729
BARRY (R. & P.) ENTERPRISES LTD. ....	5729
BEAVER HALL REALTIES LTD. ....	5730
BOVICO INC. ....	5730
CANTINE DE L'ÉRABLE INC. ....	5730
CARREUX ORAZIO INC. (LES) ....	5730
CHAUFFAGE TREIZE L. LTÉE ....	5730
CIE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN SAG-LAC LTÉE (LA) ....	5730
COMITÉ ARTISANAL DU MUSÉE PAROISSIAL (C.A.M.P.) ....	5730
COMPAGNIE ALBERT HAINS LIMITÉE (LA) ....	5730
COMPAGNIE DU MAUSOLÉE ST-CHARLES INC. ....	5731
DIGIMEX INC. ....	5731
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G. BERTRAND INC. ....	5731
ENTREPRISES R. & P. BARRY LTÉE (LES) ....	5729
FERME LA PRÉSENTATION INC. ....	5731
INDUSTRIES B.S. INC. ....	5731
INDUSTRIES DUJOLE INC. (LES) ....	5731
JASPER CONSTRUCTION LTD. ....	5731
LAROCHE (LAURENT) INC. ....	5731
LASALLE HOUSE LTD ....	5732
NAPIERVILLE INTERNATIONAL SPEEDWAY INC. ....	5732
NAVALEC INC. ....	5732
ORAZIO TILES INC. ....	5730
PLAN DE SERVICES DE SANTÉ DE L'INDUSTRIE DE LA MODE DE MONTRÉAL U.I.O.V.D. INC. ....	5732
PREMIÈRE TERRE LTÉE. ....	5732
RALLEO LTÉE. ....	5732
RESTAURANTS DÉJÀ INC. (LES) ....	5732
ST. BRUNO HEIGHTS INC. ....	5732
SERVICE AMBULANCIER DE MAGOG INC. (LE) ....	5733
SERVICE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS, ORSAINVILLE (S.A.R.O.) ....	5733
SERVICE DE RECHERCHES POUR COLLECTIONNEURS LTÉE ....	5733
SERVICES TECHNIQUES MIRABEC INC. (LES) ....	5733
SHEAFER-TOWNSEND (QUÉBEC) INCORPORATED ....	5733
SPORT L.G.L. INC. ....	5733

**COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES**

Page

**DISSOLUTION (Article 28)**

BERNARD CHILDREN'S WEAR INC. ....	5703
BIJOUTERIE KARAT INC. ....	5703
CHAUFFAGE M.J.M. LTÉE ....	5703
COMPAGNIE D'ENLÈVEMENT DE NEIGE BIANCO LTÉE ....	5703
CONSTRUCTION JEAN LEVASSEUR LIMITÉE ....	5703
CONSTRUCTIONS ST-PIERRE & DUPONT INC. (LES) ....	5703
CORPORATION MAYVAN (LA) ....	5703
ENTREPRISES DOMESTIQUES INC. (LES) ....	5703
ENTREPRISES ERNEST BOULANGER INC. (LES) ....	5703
FALARDEAU-GABORIAULT INC. ....	5703
FERME ASCOT INC. ....	5704
FERME HENRI CAYER INC. ....	5704
LÉTOURNEAU & FRÈRES (1968) LTÉE ....	5704
MOBILIERS TANDEM INC. (LES) ....	5704
NETTOYEURS SAGUENAY CLEANERS INC. ....	5704
PLACEMENTS FORREST HILL LIMITÉE (LES) ....	5704
PRIME CLEANERS LTD. ....	5704
RESTAURANT LE BAR SALON LE VERSEAU INC. ....	5704
RONA FASHIONS INC. ....	5704
SERVTECH INC. ....	5704
VANPRO LTD. ....	5704
WAIT (J.T.) COMPANY LIMITED ....	5704

**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)**

ASSOCIATION DES GARDERIES DE MONTRÉAL (L') ....	5704
CHARBONNEAU (JEAN-PAUL), ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE ....	5705
CORPORATION AGEFID LTÉE ....	5705
CORPORATION D'INVESTISSEMENT JAY-EL-JAY ....	5705
DUQUETTE (MICHEL) INC. ....	5705
GARDERIE DE JOUR ST-ZOTIQUE INC. ....	5705
PEINTURES CHÂTEAU INC. ....	5705
SOCIÉTÉ DE LOUAGE D'ÉDIFICES INC. (LA) ....	5705
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LENNOXVILLE INC. ....	5705
SUPER-MARCHÉ RAYMOND LTÉE ....	5705

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOTAGE LONG PARCOURS ....	5705
CAMP DES RIVIÈRES JUMELLES LTÉE ....	5706
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOTAGE LONG PARCOURS ....	5705
FERME J.S. PLANTE INC. ....	5706
FONDS DE RECHERCHES FORESTIÈRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (LE) ....	5706
FONDS DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER F.R.D.F. INC. ....	5706
FOREST RESEARCH AND DEVELOPMENT FOUNDATION F.R.D.F. INC. ....	5706
GIROUX & MATHIEU INC. ....	5706
LAVAL UNIVERSITY FOREST RESEARCH FOUNDATION ....	5706
MOULURES LANAUDIÈRE INC. ....	5706
PORCHERIE PLANTE & LEQUIN INC. ....	5706
SÉRIRACCORD INC. ....	5706
SOCIÉTÉ D'INTERVENTION DE POINTE ST-CHARLES INC. ....	5706
TWIN RIVER LODGE LTD. ....	5706
VOYAGES NOUVELLE-FRANCE INC. ....	5706

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES****DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

ASSURANCES ANDRÉ RANCOURT INC. (LES) ....	5706
BEIGNES À TI-PÈRE LTÉE (LES) ....	5706

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

	Page
BOUCHERIE LONGUEUIL INC. ....	5706
BOUTIQUE IBIZA INC. ....	5707
CARROSSERIE RÉMY INC. ....	5707
CENTRE AGRICOLE BIENVENUE (ROUGEMONT) INC. ....	5707
CENTRE DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET DÉVELOPPEMENTALE (QUÉBEC) INC. ....	5707
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSULTATION CERECO INC. ....	5707
CHARLEBOIS (CLAUDE) INC. ....	5707
CHOW & WONG INC. ....	5707
CLEANERS G.G. (1982) INC. ....	5710
CLOS DE LA SERPENTIERE INC. (LE) ....	5707
COIFFURE AUGUSTINE RICCI INC. ....	5707
CYLAB INC. ....	5707
DÉNEIGEMENT ET TERRASSEMENT MARCEL ET GAÉTAN INC. ....	5707
DOMAINE LAITIER S.L. JOVANOVIĆ & SINOVI INC. ....	5707
ÉBRANCHEUSES BEAUDOIN LTÉE (LES) ....	5707
ÉDITIONS CALLIGRAPHIQUES INC. ....	5707
ENTREPRISE FORESTIÈRE M.B.R. INC. ....	5707
ENTREPRISES CAROL PROULX LTÉE (LES) ....	5707
ENTREPRISES SMER INC. (LES) ....	5707
ÉQUIPEMENTS LAITIERS MONTMAGNY INC. (LES) ....	5707
ESTCO CAPITAL INC. ....	5708
ESTCO CENTRE SUD INC. ....	5708
EXPLOITATIONS FORESTIÈRES J.M. LABBÉ INC. (LES) ....	5708
FERBLANTERIE YVON LEPIRE INC. ( <i>Erratum</i> ) ....	5772
FERME CALOU INC. ....	5708
FINISSEURS DE MURS SECS JACQUES ET MICHEL INC. ....	5708
FLEURISTE DELANAUDIÈRE INC. ....	5708
FOLEN INC. ....	5708
FRIANDISES B. ET D. LTÉE (LES) ....	5708
FRUITIÈRE RÉAL LALIBERTÉ INC. ....	5708
FUTON AU 7E CIEL (OTTAWA) INC. ....	5708
GARAGE GÉRARD DENOMMÉ INC. ....	5708
GARAGE MAM INC. ....	5708
GÉRANTEL INC. ....	5708
GESTION CLAUDE BRUNET INC. ....	5708
GESTION FERNAND BRUNET INC. ....	5708
GESTION GUSTAVE BRUNET INC. ....	5708
GESTION JEAN-GUY BRUNET INC. ....	5708
GESTION LANGEVIN-LIPPENS INC. ....	5708
GESTION MAR-CAM LTÉE ....	5708
GESTION WILFRID BRUNET INC. ....	5709
GIPER ÉQUIPEMENT INC. ....	5709
IMMEUBLES PAUL PELLETIER INC. ....	5709
INVESTIGATIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES DU QUÉBEC INC. ....	5709
JARDINS M. LAVOIE & FILS INC. (LES) ....	5709
LAVOIE, MAURICE, LAFORTUNE ET ASSOCIÉS INC. ....	5709
LIQUIDATIONS DO-MI-AN INC. ....	5709
MALF INC. ....	5709
MARCHÉ MICHELINE DESPATIES INC. ....	5709
MASSICOTTE HYDRAULIQUE PNEUMATIQUE INC. ....	5709
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION PRÉVOST INC. (LES) ....	5709
1857-2693 QUÉBEC INC. ....	5709
1858-3070 QUÉBEC INC. ....	5709
1858-4904 QUÉBEC INC. ....	5709
1858-5117 QUÉBEC INC. ....	5709
1858-5125 QUÉBEC INC. ....	5709
1858-5133 QUÉBEC INC. ....	5710
1858-5141 QUÉBEC INC. ....	5710
1858-5158 QUÉBEC INC. ....	5710

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

1858-5166 QUÉBEC INC. ....	5710
1858-5174 QUÉBEC INC. ....	5710
1858-5182 QUÉBEC INC. ....	5710
1858-5505 QUÉBEC INC. ....	5710
1858-5679 QUÉBEC INC. ....	5710
NETTOYEURS G.G. (1982) INC. (LES) .....	5710
OBEC TÉLÉMOBILES INC. ....	5710
OCCASE LTÉE (L') .....	5710
PERREAULT (RICHARD) & ASS. LTÉE .....	5710
PLACEMENTS BERLA INC. (LES) .....	5710
PLACEMENTS NIPIJAL INC. (LES) .....	5710
POTVIN ET ROY INC. ....	5710
PRODUITS CHIMIQUES LONGPREX INC. (LES) .....	5710
PRO-JACQUES HÉROUX INC. ....	5710
PROPNEU LTÉE .....	5710
RESTAURANT LE FÉLINOIS INC. ....	5710
ROYAUME DU CADEAU LTÉE (LE) .....	5710
SEVENTH HEAVEN FUTON (OTTAWA) INC. ....	5708
SOCIÉTÉ D'ANALYSE ET DE PROGRAMATION DE L'OUTAOUAIS INC. ....	5710
SOCIÉTÉ DE GESTION NICOLE LEGAULT INC. ....	5711
SOCIÉTÉ DE GESTION YVON MICHEL INC. ....	5711
STUDIO 20 INC. ....	5711
SUPERMARCHÉ CAVIBEC INC. ....	5711
TOURS MONT-ROYAL (1982) INC. ....	5711
VIDETEC INC. ....	5711
VOLCO INC. ....	5711

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION**

AGENCES J.P. ASSELIN INC. (LES) .....	5711
APPARTEMENTS BERRI APARTMENTS LTÉE (LES) .....	5711
APPARTEMENTS BERRI LTÉE (LES) .....	5711
AUBERGE STE-LUCE INC. ....	5711
AUTOMOBILES POPULAR INC. (LES) .....	5711
BEMIX INC. ....	5711
BERRI APARTMENTS LTD. ....	5711
BRUNET (SYLVIO) & FILS LTÉE .....	5711
CHAMPIGNY (LÉO) INC. ....	5712
CLINIQUE ST-PIE INC. ....	5712
COMPAGNIE DE GESTION ADANOX LTÉE (LA) .....	5712
CONSTRUCTION ENTREMONT INC. ....	5712
COURTIERS EN TRANSPORT ROUTIER INC. ....	5712
DISTRIBUTION FRASERVILLE INC. ....	5712
FERMES DE SAINT-ROBERT INC. (LES) .....	5712
GESTION MULTIPLAN INC. ....	5713
HADLEY ET CHARTRAND INC. ....	5712
IMMEUBLES BEAUCHESNE INC. (LES) .....	5712
IMMEUBLES CIMEX LTÉE (LES) .....	5712
IMMEUBLES LE HAMEAU INC. (LES) .....	5712
JAYMIT CORPORATION LTD. ....	5712
JAYMIT INC. ....	5712
KEDDY AND HADLEY INC. ....	5712
LACHANCE (L.) & ASSOCIÉS INC. ....	5712
LAFONTAINE & FILS INC. ....	5712
LEDUC (MICHEL), DESIGNER INC. ....	5712
LIBMAN TRANSPORT CO. LTD. ....	5712
LUSSIER (JEAN) MARINE LTÉE .....	5712
MARINA ST-FRANÇOIS INC. ....	5712
MULTIPLEX INC. ....	5713
OFFSET VILLE MARIE INC. ....	5713

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**

Page

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

PAQUIN (E.) INC. ....	5713
POURVOYEURS MABILLE LABRADOR INC. (LES) .....	5713
PROVIGO INC. ....	5713
QUÉMAT INC. ....	5713
RESTAURANT AU POËLE À 3 PONTS INC. ....	5713
SERRES YVES LAVOIE INC. (LES) .....	5713
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 5.000 INC. ....	5713
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU LIVRE INC. ....	5713
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STE-FOY LTÉE (LA) .....	5713
SORÉAL INC. ....	5713
STUDIOS DE SON DÉCIBEL INC. (LES) .....	5713
TERRASSES DE LA PORTE ST-JEAN INC. (LES) .....	5713
TRANSMISSION PICHÉ INCORPORÉE .....	5713
TRANSPORT CONVOI LTÉE .....	5712

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION**

AUBÉ (Y. ET E.) LTÉE .....	5714
AUTO ÉCOLE UNIVERSELLE INC. ....	5714
BOUTIQUE DES ARTS APPLIQUÉS CATAFORD & LÉTOURNEAU INC. ....	5714
BOUTIQUE DES ARTS APPLIQUÉS MASSÉ-LÉTOURNEAU INC. ....	5714
COMPAGNIE DE GESTION ADANOX LTÉE (LA) .....	5714
CONSTRUCTION BELLAVANCE 2001 INC. ....	5714
ÉQUIPEMENTS BALMA INC. ....	5714
EXCAVATIONS FRAMCO INC. (LES) .....	5714
GEMOBEL ÉLECTRONIQUE INC. ....	5714
GESTION F. A. M. INC. ....	5714
GESTION SIMON THIBAUT INC. ....	5714
GRONDIN (MICHEL A.) INC. ....	5714
GROUPE DESSAU LTÉE ( <i>Erratum</i> ) .....	5772
MARCHÉ JEAN-YVES GOUIN INC. ....	5714
1852-0015 QUÉBEC INC. ....	5714
1855-6688 QUÉBEC INC. ....	5714
1857-4616 QUÉBEC INC. ....	5714
1857-6181 QUÉBEC INC. ....	5714
1858-2627 QUÉBEC INC. ....	5714
QUÉBECAIR — AIR QUÉBEC .....	5714
R. ET R. AUTO INC. ....	5714
SERVICES FINANCIERS DJTM INC. (LES) .....	5714
SOCIÉTÉ DE GESTION MEDICAD INC. ....	5715

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES**

ALTERNATIVE-RENCONTRE INC. ....	5715
ASSOCIATION DES ARTISTES DE LASALLE INC. (L') .....	5715
ASSOCIATION DES COUREURS DU LAC BROME .....	5715
ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS PHYSIQUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL .....	5715
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE GANTS DU QUÉBEC INC. ....	5715
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BAIE DE LA PAIX .....	5715
ASSOCIATION LOCALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHAMBY ET LA RÉGION-ALPHA .....	5715
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES POMPIERS DIVISION SAINT-RÉMI .....	5715
ASSOCIATION SPORTIVE DES DEUX ANSES, CHASSE ET PÊCHE .....	5715
BAL DES ARTISANES DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER INC. (LE) .....	5716
BRIGADE DES POMPIERS DE ST-HONORÉ (LA) .....	5716
BROME LAKE RUNNERS ASSOCIATION .....	5715
CENTRE SPORTIF D'ARMAGH STATION INC. ....	5716
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SENIOR DE SOCCER INC. ....	5716
CLUB DE CANOT-CAMPING LES TIMONIERES INC. ....	5716
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-ALEXIS-DES-MONTS .....	5716

**COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES — suite**

	Page
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-PAUL DE BRIDGEVILLE .....	5716
CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS .....	5716
CLUB DE SOCCER BOURASSA INC. (LE) .....	5716
CLUB DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN DE ST-PROSPER INC. ....	5716
CLUB DES 37 INC. ....	5716
CLUB DU VIEUX, BARRAGE DE LAROCHE (LE) .....	5716
CLUB LION DE LA BAIE INC. ....	5716
COMITÉ CULTUREL DE STE-ADÈLE INC. (LE) .....	5716
COMITÉ DE CITOYENS DE PORT-CARTIER (1982) INC. (LE) .....	5716
COMITÉ RÉCRÉATIF DES FÊTES DE LA ST-JEAN DE ST-DAMASE .....	5716
COMITÉ VIJOIE DES SAULES .....	5716
CONSEIL DES COMMUNICATIONS DE LA CÔTE NORD INC. ....	5717
CORPORATION AXIOS .....	5717
CORPORATION DES ENSEIGNANTS EN DANSE EXPRESSIVE DE MONTRÉAL (LA) .....	5717
DARCHEU INC. ....	5717
FEMMES D'ACTUALITÉ DE CHARLESBOURG .....	5717
FONDATION JACINTHE LEVESQUE, SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION K.R.T. ....	5717
FONDS MARIE-CLAUDE AUDET INC. ....	5717
GROUPE CULTUREL AGANMAN .....	5717
HABITATIONS LOUKROY (LES) .....	5717
« LES CACHALOTS » CLUB DE NATATION, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE .....	5717
LETTRES EN MARCHÉ (LES) .....	5717
LIGUE DE BALLE-MOLLE ST-DONAT INC. ....	5717
MAISON DES FEMMES, « LA MARIE DEBOUT » .....	5717
MESSAGERS DU VENT .....	5717
MOIS CULTUREL DES ÎLES INC. (LE) .....	5717
POLYPHONIE X .....	5717
PULSION-GYM INC. ....	5717
REGROUPEMENT DES TROUPES DE THÉÂTRE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN .....	5718
RÉSIDENCES POPULAIRES DE SHAWINIGAN (LES) .....	5718
ROLCHPAT, REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE LOISIRS POUR CITOYENS HANDICAPÉS DE POINTE-AUX-TREMBLES .....	5718
SUR LA ROUTE DES ARTISANS INC. ....	5718
TÉLÉ-RADIO COMMUNAUTAIRE DE PORT-CARTIER INC. ....	5718

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES****CHANGEMENTS**

COMPAGNIE SUMNER, LIMITÉE .....	5718
---------------------------------	------

**NOUVEAU PERMIS**

CAMP DE LA SOURCE FRAÎCHE LTÉE .....	5718
--------------------------------------	------

**PERMIS**

EXPLORATIONS CORNER BAY LTÉE (LES) .....	5719
--	------

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

PELLETIER, MARCEL .....	5733
-------------------------	------

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****FORMATION**

PROMOTIONS VICOSA ENR. (LES) .....	5719
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA RIVIÈRE À SIMON (LA) .....	5719

<b>DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE</b>	<b>Page</b>
CITICORP LTÉE .....	5734
COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP .....	5734
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE .....	5734
SUCCESSION PIERRE VICTOR ROUGIER .....	5734
 <b>LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA</b>	
COOPÉRATIVE RÉGIONALE DES CONSOMMATEURS DE LA CAPITALE .....	5734
SYNDICAT COOPÉRATIF DU PIED DE LA CÔTE MASKINONGÉ .....	5735
 <b>MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES</b>	
<b>INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES</b>	
 <i>ASSURANCES — LOI SUR LES</i>	
L'UNION QUÉBÉCOISE, MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ( <i>Demande de permis</i> ) .....	5735
 <b>TRANSPORTS</b>	
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5735
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5735
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5736
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ .....	5737
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ ( <i>Erratum</i> ) .....	5772
 <b>PROCLAMATION(S)</b>	
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de <i>Grande-Rivière</i> , district électoral de Gaspé .....	5737
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de <i>Hamilton</i> , district électoral de Bonaventure .....	5738
 <b>RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES</b>	
<b>REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)</b>	
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE ST-MARTIN DE BEAUCE INC. ....	5719
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE ADANAC .....	5720
ENTREPRISES LAFOREST INC. (LES) .....	5720
FRANSYL LTÉE .....	5720
PRODUITS POUR TOITURES FRANSYL LTÉE .....	5720
SERVIMAX INC. ....	5720
 <b>SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES</b>	
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA PRESQU'ÎLE ( <i>L.P.</i> ) .....	5739
 <b>SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA</b>	
L'ASSOMPTION, PAROISSE ( <i>Fin du programme de rénovation</i> ) .....	5739
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAURIER-STATION ( <i>L.P.</i> ) .....	5740
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HUBERT (RIVIÈRE-DU-LOUP) ( <i>L.P.</i> ) .....	5740
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ( <i>L.P.</i> ) .....	5740
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-POLYCARPE ( <i>L.P.S.</i> ) .....	5740
 <b>SOUSSIONS — DEMANDES DE</b>	
BROSSARD, VILLE .....	5740
LES MÉCHINS, MUNICIPALITÉ .....	5741
RÉGIE DES SERVICES D'EAU DE VARENNES .....	5742
SAINTE-LOUIS-DE-FRANCE, PAROISSE .....	5743
TRACY, VILLE .....	5743

**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

Page

SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA CHEVROTIÈRE (LE) (*Changement de nom*) ..... 5744**VENTE(S) PAR SHÉRIF****BEAUHARNOIS**CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VALLEYFIELD (LA) c. VENTILATION CHARETTE INC. *ET AL.* ..... 5745CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VALLEYFIELD (LA) c. VENTILATION CHARETTE INC. *ET AL.* ..... 5745**CHICOUTIMI**

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT c. DUFOUR ..... 5746

**DRUMMOND**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. AGRO MÉDIC INC. *ET AL.* ..... 5746

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. LEFEBVRE ..... 5747

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. TRANSFORMATION R.B. LTÉE. *ET AL.* ..... 5748**HAUTERIVE**

IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE (LES) c. AUCLAIR ..... 5748

**JOLIETTE**BANQUE DE MONTRÉAL c. HOULE *ET AL.* ..... 5749

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU CRÉDIT FONCIER c. TROTTIER ..... 5750

**LABELLE**

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. BÉLANGER ..... 5750

BANQUE DE MONTRÉAL c. PAPINEAU TREMBLAY ..... 5751

BANQUE DE MONTRÉAL c. RANGER *ET AL.* ..... 5752CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MONT-LAURIER c. LES INDUSTRIES R. LÉPINE INC. *ET AL.* ..... 5752**MINGAN**

SEPT-ÎLES, CITÉ c. GAGNON ..... 5753

**MONTRÉAL**BANQUE NATIONALE DU CANADA *ET AL.* c. PERRAS, FAFARD, GAGNON INC. ès qualités à la faillite  
de CONSTRUCTION DOMINO LTÉE *ET AL.* ..... 5753

CAISSE POPULAIRE DE LA MAISON DE RADIO-CANADA (LA) c. ANGLSPERGER ..... 5754

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST c. SEERS *ET AL.* ..... 5754

POINTE-CLAIRE, VILLE c. DAVID BOHBOT ET COMPAGNIE INC. ..... 5755

WEINSTEIN c. WEINSTEIN ..... 5756

**QUÉBEC**BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. NADEAU *ET AL.* ..... 5757

BEAUPORT, VILLE c. ST-CYR ..... 5757

**RICHELIEU**

WELCO CONSTRUCTION INC. c. HAROLD WELTMAN &amp; SON LTÉE ..... 5757

**RIMOUSKI**

BANQUE DE COMMERCE IMPÉRIALE c. ALLARD ..... 5759

LAUZIER c. OUELLET ..... 5759

**TERREBONNE**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. PASCAL ..... 5759

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CAFÉ DU DOMAINE INC. ..... 5760

BARDEAU c. LES HÉRITIERS D'ALEXINA GOHIER ..... 5761

**VENTE(S) PAR SHÉRIF**

Page

**TERREBONNE — suite**

CAISSE POPULAIRE ST-BRUNO c. GINGRAS .....	5761
GALERIES LOUISEVILLE INC. c. CHARRON .....	5761
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. PELLETIER .....	5762
LEPAGE c. SIMARD ( <i>Erratum</i> ) .....	5773
SAMSON, BÉLAIR INC. <i>ET AL.</i> c. RACINE ( <i>Erratum</i> ) .....	5773
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CIARRONI <i>ET AL.</i> .....	5763
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CIARRONI <i>ET AL.</i> .....	5763

**TROIS-RIVIÈRES**

BANQUE ROYALE DU CANADA c. LES AUTOMOBILES JULES FRANCOEUR INC. <i>ET AL.</i> .....	5764
---	------

**VENTE(S) POUR TAXES**

HUDSON, VILLE .....	5764
SHERBROOKE, VILLE .....	5767



